

ALGÉRIE – SUISSE (MONDIAL 2026)

LES VERTS PRÊTS À ÉCRIRE UNE NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE

Page 13

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8529 JEUDI 2 JUILLET 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Booster les projets majeurs

Page 24

PLUS DE 24 MILLIONS D'ÉLECTEURS APPELÉS AUX URNES

LES ALGÉRIENS FACE AU VERDICT DES URNES

Après une campagne électorale intense, les Algériens se rendent aux urnes aujourd'hui pour élire leurs députés. Entre le retour des partis boycotteurs, l'enjeu crucial du taux de participation et la traque de l'argent sale par l'ANIE, ce vote s'annonce comme un véritable baromètre politique avant les locales de l'automne prochain. PAGES 2 ET 3



AADL 2

Bonne nouvelle pour le portefeuille des bénéficiaires !

Page 24

FIN DES TAUX D'INTÉRÊT ABUSIFS

L'étincelle qui manquait à l'investissement

Page 5

PATRIMOINE CULTUREL

Alger et Moscou font cause commune

Page 9

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

TIZI OUZOU

Onze sièges pour 396 candidats

CE NE SONT pas moins de 694 152 électeurs qui sont attendus aujourd'hui à Tizi Ouzou pour glisser leur bulletin dans l'urne afin de choisir leurs 11 députés parmi les 396 candidats qui se présentent sur 22 listes.

Il convient de relever que les préparatifs pour ce rendez-vous électoral se sont, jusqu'à présent, bien déroulés. Si quelques lacunes ont été relevées du côté de l'ANIE, qui n'a pas disposé de tous les moyens logistiques adéquats pour assurer le bon déroulement de l'opération, l'administration et les services de l'Etat sont toutefois venus à la rescousse en s'impliquant pleinement afin de garantir le bon déroulement du scrutin le jour J.

D'ailleurs, pour s'assurer de l'état des derniers préparatifs, le wali Abou Bakkar Boucetta a présidé une réunion de coordination et d'évaluation dans le cadre du suivi des préparatifs des élections législatives. Y ont pris part les chefs de daïras, les directeurs de l'exécutif, les membres de la commission de sécurité ainsi que les responsables des différentes entités impliquées dans ce scrutin. Tous les aspects liés aux mesures logistiques ont ainsi été passés au peigne fin afin d'éviter toute mauvaise surprise.

De son côté, la délégation locale de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a supervisé, au jour le jour, le déroulement de la campagne électorale qui, il faut le reconnaître, s'est déroulée dans une grande sérénité.

Il convient également de rappeler que le corps électoral de la wilaya de Tizi Ouzou est appelé à se rendre aux urnes en grand nombre, comme le souhaitent vivement l'ensemble des candidats et les partisans de cette échéance électorale. Pour rappel, le corps électoral de la wilaya de Tizi Ouzou compte 694 152 électeurs à l'issue de la dernière révision des listes électorales.

S'agissant des bureaux de vote, leur nombre s'élève à 1 746, répartis dans 703 centres de vote implantés à travers les 67 communes de la wilaya, soit deux bureaux de plus et un centre de moins qu'en 2021. Ces espaces de vote seront encadrés par un personnel estimé à 15 337 personnes, dont 3 415 affectées aux centres et 12 222 aux bureaux de vote, soit une moyenne d'un président et de six assesseurs par bureau.

Enfin, les listes en lice bénéficient, conformément aux textes réglementaires, du droit de désigner un observateur par bureau de vote, dans la limite de cinq observateurs par bureau.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

LÉGISLATIVES

Toutes les conditions sont réunies

Des millions d'Algériens sont appelés à élire, aujourd'hui, leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale. A quelques heures de l'ouverture des bureaux de vote, tous les moyens humains, logistiques et organisationnels sont mobilisés pour permettre aux électeurs de voter dans les meilleures conditions. C'est ce qu'a indiqué, hier, Karim Khelfane, président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Karim Khelfane a assuré que « toutes les institutions concernées travaillent en coordination permanente avec l'ANIE afin d'assurer le bon déroulement du scrutin », lors de son intervention sur les ondes de la Radio nationale. Il a souligné que les ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Justice, de la Communication, de la Santé, ainsi que les différents corps de sécurité sont mobilisés pour accompagner cette journée électorale. Le responsable a tenu à préciser que « si les circonstances l'exigent, les bureaux de vote pourront rester ouverts jusqu'à 20 heures afin de permettre aux électeurs encore présents d'accomplir leur devoir civique ».

Le président par intérim de l'ANIE a également fait savoir que les résultats provisoires seront proclamés dans le délai légal de 72 heures après la réception du dernier procès-verbal, avant leur transmission à la Cour constitutionnelle, seule habilitée à annoncer les résultats définitifs après examen des éventuels recours.

En outre, du Grand Sud à la diaspora, en passant par le contrôle des campagnes électorales, Karim Khelfane a détaillé l'organisation rigoureuse déployée afin de garantir un scrutin transparent, sécurisé et accessible. Parmi les dispositifs les plus emblématiques figure le vote itinérant destiné aux populations nomades du Grand Sud. Cette opération mobilise 134 bureaux itinérants répartis dans quinze wilayas et concerne près de 31 000 électeurs. « C'est une exception où ce n'est plus le citoyen qui se déplace vers l'urne mais l'urne qui va à sa rencontre », a fait valoir Karim Khelfane.

Le responsable a indiqué que plusieurs nouveaux bureaux avaient été ouverts à la demande des habitants et des démembrements locaux de l'ANIE, notamment dans les nouvelles wilayas du Sud. Certaines équipes parcourent plusieurs heures pour atteindre les zones les plus isolées. Le président par intérim de l'ANIE a relevé que « c'est d'ailleurs dans ces bureaux itinérants que nous enregistrons généralement les taux de participation les plus élevés, parfois proches de 100 % ». L'ANIE suit également le déroulement du vote de la communauté nationale établie à l'étranger, entamé cinq jours avant le scrutin organisé en Algérie. Plus de 854 000 électeurs sont inscrits dans huit circonscriptions couvrant l'Europe, l'Afrique, l'Amérique du Nord et le Moyen-Orient. Le scrutin est organisé dans 129 centres de vote installés au sein de 122 représentations diplomatiques et consulaires, regroupant 433 bureaux de vote encadrés par plus de 3 000 agents.



Karim Khelfane a souligné que « les premiers jours de vote se sont déroulés dans des conditions normales malgré les fortes chaleurs enregistrées dans plusieurs pays ». Les premiers taux de participation varient entre 2 et 7 % selon les circonscriptions, des chiffres qu'il juge « encourageants », dans la mesure où le scrutin s'étale sur six jours. Cette consultation marque également un renforcement de la représentation parlementaire de la diaspora, dont le nombre de sièges passe de huit à douze.

UNE CAMPAGNE SOUS LE SIGNE DE LA SÉRÉNITÉ

Karim Khelfane s'est également félicité du déroulement de la campagne électorale, faisant savoir que « notre objectif n'a jamais été de gêner les partis politiques ou les listes indépendantes. Nous avons privilégié la pédagogie et attiré leur attention lorsque cela était nécessaire », précisant que seules « quelques mises en demeure et saisines de la justice » ont été engagées dans des cas de dépassement limités.

Le président par intérim de l'ANIE a, par ailleurs, constaté une évolution des pratiques de campagne, observant qu»« une grande partie des formations politiques a préféré privilégier les réseaux sociaux », laissant inutilisée près de la moitié du temps d'antenne qui leur était réservé sur les chaînes de télévision et les radios nationales. Les radios locales, en revanche, ont connu une forte activité durant toute la campagne.

Pour accompagner cette évolution, l'ANIE a installé une commission composée de magistrats, de juristes, d'universitaires, de spécialistes en informatique et de journalistes, chargés d'assurer un suivi permanent des contenus diffusés sur les plates-formes numériques et de signaler les éventuelles infractions.

La transparence du financement des campagnes constitue également l'un des piliers du dispositif électoral. « Il est hors de question que l'argent sale investisse le champ politique ou influence la volonté des électeurs », a martelé Karim Khelfane, soulignant que « les partis politiques et les listes indépendantes sont tenus de justifier l'origine de leurs ressources et l'utilisation de leurs dépenses. La traçabilité est un élément fondamental ».

Le responsable a précisé que la commission chargée du contrôle des dépenses électorales poursuivra ses vérifications plusieurs mois après la proclamation définitive des résultats afin de garantir le respect des règles de transparence. Concernant les candidats en lice, il a tenu à mettre en avant le renouvellement progressif de la classe politique. Plus de sept millions d'électeurs inscrits sont âgés de 25 à 40 ans, tandis que la loi impose que la moitié des candidats appartiennent à cette tranche d'âge. Plus de 2 000 femmes briguent également un siège à l'Assemblée populaire nationale, tandis que les jeunes candidats des listes indépendantes bénéficient d'un accompagnement financier destiné à faciliter leur campagne.

Sihem Bounabi

BLIDA

700 000 électeurs appelés aux urnes

LE COUP d'envoi des élections législatives sera donné aujourd'hui à travers l'ensemble du territoire national. Dans la wilaya de Blida, toutes les dispositions organisationnelles et logistiques ont été prises afin d'assurer le bon déroulement de ce scrutin, qui constitue la dixième élection législative organisée en Algérie depuis l'indépendance.

La wilaya de Blida compte plus de 700 000 électeurs inscrits, appelés à accomplir leur devoir civique dans 276 centres de vote regroupant 1 877 bureaux de vote, répartis sur l'ensemble des communes de la wilaya.

Pour garantir le bon déroulement de cette échéance électorale, un important dispositif humain a été mobilisé. Pas moins de 14 519 encadreurs seront déployés pour assurer l'organisation, la supervision et le bon fonctionnement des opérations de vote, depuis l'ouverture des bureaux jusqu'au dépouillement des suffrages.

Sur le plan de la compétition électorale, 11 listes sont en lice pour représenter la wilaya à l'Assemblée populaire nationale. Elles se répartissent entre sept listes présentées par des partis politiques et quatre listes indépendantes, qui briguent les 11 sièges attribués à la circonscription électorale de Blida. Les autorités concernées ont veillé à réunir toutes les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires afin de permettre aux électeurs d'exercer leur droit de vote dans les meilleures conditions, dans le respect des dispositions légales encadrant le processus électoral. Cette consultation populaire revêt une importance particulière, puisqu'elle s'inscrit dans la continuité du processus démocratique national et marque la dixième élection législative organisée depuis le recouvrement de l'indépendance. Les regards seront ainsi tournés, dès l'ouverture des bureaux de vote ce jeudi, vers le taux de participation ainsi que les résultats qui se dégageront au terme de cette journée électorale.

T. Bouhamidi

PLUS DE 24 MILLIONS D'ÉLECTEURS APPELÉS AUX URNES

Les Algériens face au verdict des urnes

Après une campagne électorale intense, les Algériens se rendent aux urnes aujourd'hui pour élire leurs députés. Entre le retour des partis boycotteurs, l'enjeu crucial du taux de participation et la traque de l'argent sale par l'ANIE, ce vote s'annonce comme un véritable baromètre politique avant les locales de l'automne prochain.

Les prétendants à la députation se retrouvent enfin face à leur destin. Ils attendent désormais le verdict fatidique des urnes et les voix d'un électorat devenu particulièrement difficile à cerner, notamment en raison de l'absence chronique de sondages d'opinion fiables pour baliser les tendances.

Pour les formations politiques en lice, l'enjeu de ce scrutin dépasse de loin le simple cadre de l'hémicycle de Zighoud Youcef. L'objectif immédiat est, certes, de remporter le maximum de sièges à l'Assemblée populaire nationale (APN) afin de s'offrir un poids parlementaire décisif. Cependant, la stratégie s'inscrit dans le long terme. Les résultats d'aujourd'hui serviront de tremplin et de baromètre en vue des prochaines élections communales et wilayales prévues pour l'automne.

Bien que les états-majors partisans s'accordent à dire que les équilibres fondamentaux de l'échiquier politique ne seront pas totalement bouleversés, les scores finaux offriront des indications cruciales. Ce scrutin se distingue également par le retour dans le jeu électoral de plusieurs partis qui avaient choisi la politique de la chaise vide lors des précédents rendez-vous.

Au-delà de la rivalité entre les candidats, les observateurs nationaux et internationaux scrutent avec attention un indicateur capital : le taux de participation.

L'absentéisme électoral dans les législatives est devenu, au fil des ans, une véritable hantise sociologique et un phénomène politique complexe.

Malgré les garanties de transparence répétées et les facilités logistiques offertes par



les autorités publiques, le désamour entre le citoyen et l'urne reste difficile à endiguer. Ce phénomène a été grandement alimenté par le passé par l'éclatement de retentissants scandales de corruption, marqués par des révélations sur l'achat de quotas de sièges parlementaires et le trafic de positionnement sur les listes de candidatures au sein même des partis. Le grand défi d'aujourd'hui est donc autant de faire élire des députés que de réconcilier le citoyen avec l'action politique.

L'ANIE EN PREMIÈRE LIGNE POUR GARANTIR LA TRANSPARENCE

Face à ces défis, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) affirme avoir mobilisé l'ensemble de ses moyens humains, logistiques et organisationnels pour assurer le bon déroulement du vote, en Algérie comme pour la communauté nationale établie à l'étranger. Preuve de cette flexibilité : des prolongations d'horaires pourront être décidées le jour même, permettant aux bureaux de vote de rester ouverts jusqu'à 20 heures si l'affluence l'exige.

Selon le président par intérim de l'ANIE, Karim Khelfane, l'institution est sur le pied de guerre pour mener à bien cette opération d'envergure. Il a ainsi précisé que les résultats provisoires seront annoncés de manière officielle dans les 72 heures suivant la réception du dernier procès-verbal, avant que l'ensemble des dossiers ne soit transmis à la Cour constitutionnelle, seule autorité habilitée à proclamer les résultats définitifs.

M. Khelfane a réitéré la tolérance zéro de l'autorité concernant l'usage de l'argent sale dans le financement des campagnes. Si la campagne globale a été qualifiée de sereine, l'ANIE a dû intervenir fermement dans de rares cas pour des dérapages discursifs. L'institution a rappelé l'interdiction stricte de tout discours de haine, de discrimination ou portant atteinte aux constantes nationales, allant jusqu'à saisir la justice lorsque cela s'avérait nécessaire. Une mise en garde finale a également été adressée aux encadreurs des bureaux de vote pour qu'ils fassent preuve d'une impartialité absolue.

Pour mieux comprendre la sociologie de ce vote, l'analyse de la cartographie des électeurs fournie par l'ANIE se révèle particulièrement instructive. À l'issue de la révision générale des listes électorales, le corps électoral global s'établit à 24 727 041 inscrits, dont une écrasante majorité de 23 872 756 électeurs résidant sur le territoire national, complétée par une diaspora forte de 854 285 votants à l'étranger. Sur le plan de la répartition par genre, les hommes restent majoritaires avec 13 255 949 inscrits, face à un électorat féminin qui totalise 11 471 091 voix.

Ces données chiffrées mettent surtout en lumière deux forces motrices essentielles pour l'avenir politique du pays : d'une part, la jeunesse, qui représente près d'un tiers de l'électorat total avec plus de 7 millions de votants âgés de 18 à 40 ans ; d'autre part, l'engagement croissant des femmes dans la course parlementaire, illustré par plus de 2 000 candidates qui briguent aujourd'hui la députation. Le décor est planté, les bureaux de vote sont ouverts, et le choix appartient désormais souverainement au peuple algérien.

Hachemi B.

LE CHOIX D'UNE REPRÉSENTATION RENFORCÉE

La diaspora au cœur de la stratégie de l'État

LE RENFORCEMENT de la représentation parlementaire de la diaspora n'est pas un simple ajustement électoral. En réservant désormais douze sièges aux Algériens établis à l'étranger, contre huit auparavant, les pouvoirs publics concrétisent l'orientation défendue par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui fait de la communauté nationale à l'étranger un partenaire à part entière du développement et du rayonnement de l'Algérie.

A l'avant-dernier jour du scrutin législatif réservé à cette communauté, les opérations de vote se poursuivent dans un climat serein au sein des centres ouverts à travers le monde. Ouvert depuis samedi 27 juin, le scrutin destiné à la communauté nationale à l'étranger s'achèvera aujourd'hui, jeudi 2 juillet, simultanément avec la clôture du vote sur le territoire national. Pour cette échéance électorale, le nombre de sièges qui lui est réservé à l'Assemblée populaire nationale (APN) passe de huit à douze, traduisant la volonté des pouvoirs publics d'accorder une place plus importante aux Algériens établis hors du territoire national. Les électeurs de la diaspora sont ainsi appelés à élire douze députés chargés de représenter leurs préoccupations au sein de l'APN.

Selon l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), les opérations électorales se déroulent dans de bonnes conditions à travers les huit circonscriptions internationales. Les coordinateurs déployés dans les différentes zones font état d'un climat « serein » au sein des 129 centres de vote ouverts à travers le monde, l'autorité électorale se déclarant satisfaite du déroulement général du scrutin.

Cette représentation renforcée, portée à douze députés, s'inscrit, convient-il de le souligner, dans une stratégie plus large des pouvoirs publics visant à consolider les liens avec la communauté nationale à l'étranger. Depuis plusieurs années, les autorités présentent la diaspora comme un partenaire stratégique du développement national, avec l'ambition de mobiliser son expertise, ses investissements et son potentiel d'innovation au service de la diversification économique. Dans cette optique, plusieurs mesures ont été engagées afin de lever certains obstacles à l'investissement des ressortissants établis à l'étranger, tout en multipliant les initiatives destinées à préserver le lien avec la mère patrie.

Pour ce scrutin, l'ANIE a validé 66 listes de candidats en lice pour les douze sièges réservés à la diaspora. Ces candidatures se répartissent entre des formations politiques traditionnelles et un nombre important de listes indépendantes. En plus des enjeux nationaux, les programmes des candidats mettent principalement l'accent sur les préoccupations quotidiennes des Algériens résidant à l'étranger. Les propositions portent notamment sur la simplification des procédures consulaires, la réduction du coût des billets d'avion, l'amélioration des dispositifs de rapatriement des dépouilles mortelles ainsi que la valorisation des compétences de la diaspora au service du développement économique et technologique du pays.

Sur le plan organisationnel, le vote est assuré à travers un réseau de bureaux fixes installés dans les ambassades et les consulats généraux, notamment à Madrid, Paris, Marseille, Milan et Washington. Pour la première fois, des bureaux itinérants ont également été déployés dans certaines localités éloignées, à l'image de Stavanger, en Norvège, afin de permettre aux électeurs vivant loin des représentations diplomatiques d'exercer leur droit de vote.

Les douze sièges sont répartis entre huit circonscriptions géographiques couvrant l'ensemble du monde. La France, qui abrite la plus importante communauté algérienne à l'étranger, concentre, à elle seule, six sièges, répartis entre trois zones distinctes – région parisienne et Normandie, Nord et Est, ainsi que Sud et Ouest – chacune élisant deux députés. Les six autres sièges reviennent respectivement au Maghreb et à l'Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, à l'Asie et à l'Océanie, à l'Europe du Nord et du Nord-Ouest (hors France), à l'Europe du Sud et centrale, ainsi qu'aux Amériques.

Khalil Aouir

JOURS FÉRIÉS

Naftal reste ouverte 24h/24

À L'HEURE où le pays s'apprête à vivre deux rendez-vous majeurs, les élections législatives et la célébration de la Fête de l'Indépendance, Naftal rassure les automobilistes. La société nationale reconduit son dispositif de permanence et garantit un approvisionnement continu en carburants sur l'ensemble du territoire, sans interruption de service. Dans un communiqué, Naftal précise que ses stations-service et l'ensemble de ses points de vente resteront pleinement opérationnels du 2 au 5 juillet. Le dispositif de permanence habituellement mis en place sera reconduit, garantissant un fonctionnement ininterrompu, 24 heures sur 24, comme tout au long de l'année. L'entreprise souligne que toutes les mesures organisationnelles et logistiques ont été prises pour assurer une disponibilité permanente des différents produits pétroliers et répondre, dans les meilleures conditions, aux besoins des automobilistes, des transporteurs et des usagers sur l'ensemble du territoire national. À travers cette mobilisation, Naftal entend accompagner le bon déroulement de deux événements majeurs pour le pays : les élections législatives et les festivités commémorant le 64e anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale. L'objectif est de garantir la continuité du service public et d'éviter toute perturbation dans l'approvisionnement en carburants durant cette période. À cette occasion, la société a également adressé ses félicitations au peuple algérien à l'occasion du 64e anniversaire de la Fête de l'Indépendance, formulant ses vœux de progrès, de prospérité et de développement pour l'Algérie.

M. B.

SOLIDARITÉ NATIONALE

Plus de 80 projets financés en 2026

LE MINISTÈRE de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme poursuit son appui au mouvement associatif. Au titre de l'année 2026, 83 projets portés par des associations à caractère social et humanitaire ont été retenus pour bénéficier d'un financement, à l'issue de l'examen de 122 dossiers déposés à l'échelle nationale. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Placée sous la supervision de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, cette opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie du secteur visant à renforcer la participation de la société civile, à promouvoir le mouvement associatif et à consolider son rôle dans l'accompagnement des catégories vulnérables. Le ministère a indiqué que le programme de soutien 2026 cible plusieurs domaines prioritaires liés à la protection sociale et au développement humain. Les financements accordés concernent notamment les centres de prise en charge des personnes en situation de handicap, ainsi que les structures d'aide par le travail, les ateliers protégés et les fermes pédagogiques destinés aux adultes en situation de handicap. Le programme prévoit également un accompagnement des initiatives favorisant la promotion de la femme et son insertion économique et sociale, ainsi que des projets consacrés à la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes en situation de difficulté. Les centres accueillant les femmes et les personnes âgées figurent également parmi les bénéficiaires de ce dispositif. À cela s'ajoutent les projets d'aide à domicile destinés aux personnes âgées et aux personnes à besoins spécifiques, comprenant un accompagnement psychologique et un suivi social. Après réception des demandes répondant aux critères d'éligibilité, la commission chargée de l'attribution des subventions aux associations à caractère social a procédé à l'examen de 122 dossiers couvrant les différents axes du programme.

Lynda Louifi

STATION DE DESSALEMENT D'EL MACTAÂ

Hausse de la capacité de production

LA STATION de dessalement d'eau de mer d'El Mactaâ a porté sa capacité de production à 460.000 mètres cubes par jour, à la faveur de la dernière opération de réhabilitation qu'elle a connue, a indiqué son directeur, Benyahia Hadj Benchergui. Il a précisé que cette augmentation s'inscrit dans le cadre des efforts engagés pour la réhabilitation et la modernisation de cette infrastructure stratégique, permettant d'améliorer ses performances et d'assurer une production plus importante en eau dessalée. Le même responsable a souligné que cette évolution contribuera au renforcement de l'alimentation en eau potable au profit de plusieurs wilayas de l'Ouest, notamment Oran, en répondant à une demande croissante, particulièrement durant la saison estivale. Il a ajouté que cette amélioration traduit les efforts consentis par les pouvoirs publics pour optimiser les capacités des installations de dessalement et sécuriser durablement l'approvisionnement en eau potable, à travers la réhabilitation des infrastructures existantes et l'amélioration de leur rendement.

S. N.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

Le point sur le programme Algérie – UE

L'Algérie renforce ses partenariats internationaux pour accélérer sa transformation numérique. Dans cette dynamique, la ministre, Haut-commissaire à la Numérisation, Meriem Benmouloud, a reçu, hier, le directeur général de l'e-Governance Academy (eGA) d'Estonie, Hannes Astok, accompagné de représentants de la délégation de l'Union européenne (UE) en Algérie, afin de faire un état des lieux sur le programme de coopération Algérie-UE 2026-2028, au service de la stratégie nationale «Algérie Numérique 2030».



Cette entrevue s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'appui à la gouvernance économique entre l'Algérie et l'Union européenne, notamment dans le domaine de la transformation numérique du pays, a indiqué un communiqué du Haut-Commissariat à la Numérisation. Consacrée à l'examen de la note conceptuelle relative au projet d'accélération de la transformation numérique en Algérie, la rencontre avec Hannes Astok avait pour objectif de définir les principaux axes de la coopération pour la période 2026-2028.

Véritable fil conducteur de cette coopération, le projet est conçu en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de transformation numérique et la vision «Algérie Numérique 2030». Il s'appuie sur une feuille de route 2026-2028 élaborée en partenariat avec l'e-Governance Academy d'Estonie, institution de référence internationale, créée en 2002 et spécialisée dans l'accompagnement de la transformation numérique des États et des sociétés.

Au cœur des échanges, figurent de nombreux chantiers structurants destinés à jeter les bases d'une administration plus connectée et plus performante. Les discussions ont porté sur le développement d'une infrastructure numérique publique moderne, le renforcement de l'interopérabilité entre les administrations, l'amélioration de la gouvernance des données, la modernisation des services publics numériques, ainsi que le développement des compétences nationales à travers des programmes de formation et l'accompagnement des projets de numérisation.

Les deux parties ont également examiné les mécanismes de mise en œuvre du projet. Celui-ci reposera, a-t-on indiqué, sur un dispositif de gestion et de suivi conforme aux standards internationaux afin de garantir la qualité, la transparence et la bonne exécution des différentes phases du programme. Selon le Haut-Commissariat, ce cadre permettra également de tirer parti de l'expertise de l'eGA dans les domaines de l'e-gouvernance, de l'interopérabilité et de la gouvernance numérique. «Cette coopération traduit l'engagement du Haut-Commissariat à la Numérisation à renforcer les partenariats internationaux qualitatifs, à soutenir le processus de transformation numérique et consolider la souveraineté numérique de l'Algérie», souligne le communiqué, qui ajoute qu'elle «vise à instaurer une administration publique moderne, performante et sécurisée, offrant des services numériques innovants et de qualité, en phase avec les attentes des citoyens et les objectifs de la vision «Algérie Numérique 2030»». Portée par le Haut-Commissariat à la Numérisation, la stratégie «Algérie Numérique 2030» constitue la feuille de route de la transformation numérique du pays. Elle ambitionne de faire de l'Algérie un pôle technologique régional en s'appuyant sur plusieurs piliers, parmi lesquels la modernisation des infrastructures de télécommunications, la généralisation de la dématérialisation des services publics et le développement d'une économie numérique portée par les start-up.

Parallèlement à la modernisation de l'administration, cette stratégie vise à simplifier les démarches des citoyens, à favoriser la diversification de l'économie hors hydrocarbures et à renforcer la souveraineté numérique du pays. Le partenariat avec l'Union européenne et l'e-Governance Academy apporte ainsi une nouvelle pierre à l'édifice de la transformation numérique, appelée à se déployer progressivement au cours des prochaines années.

Khalil Aouir

RENCONTRE AAPI – GIZ

Les énergies renouvelables au centre des discussions

LE DIRECTEUR général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a examiné avec une délégation de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), conduite par Christian Seitlinger, les perspectives de développement des projets liés aux énergies renouvelables ainsi que les voies et moyens permettant d'améliorer le climat de l'investissement.

C'est ce qu'a indiqué un communiqué de l'Agence, affirmant qu'à cette occasion, les deux parties ont évoqué les perspectives de développement des projets liés aux énergies renouvelables, l'AAPI ayant affiché son intérêt à bénéficier de l'expérience allemande et de l'accompagnement technique dans ce domaine. L'objectif, selon l'AAPI, est de faciliter la concrétisation des projets d'investissement y afférents, au regard de leur importance stratégique et leur rôle dans l'accélération de la mutation économique et la consécration de l'investissement durable.

Cette rencontre, tenue mardi en présence de cadres de l'Agence, a également permis d'échanger les vues sur les voies et moyens d'améliorer le climat de l'investissement, d'encourager l'initiative privée, ainsi que le transfert de technologies, le renforcement des capacités, et le développement de partenariats industriels, contribuant ainsi à la création d'une valeur ajoutée et à l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

La réunion entre l'AAPI et l'agence GIZ s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération algéro-allemande et du suivi des préparatifs relatifs au projet d'intégration des chaînes de valeur entre l'Union européenne (UE) et l'Algérie en matière de technologies propres (Cleantech) et des secteurs prioritaires. Des mesures qui visent à accompagner les efforts de l'Algérie dans son programme de diversification de l'économie nationale, de développement des chaînes industrielles liées à la Cleantech et à la promotion de la compétitivité des secteurs ciblés, selon les explications de l'AAPI. Au terme de la rencontre, les deux parties ont réaffirmé leur engagement à poursuivre la coordination et à intensifier la coopération, conformément aux orientations communes, notamment dans les secteurs liés aux énergies renouvelables et à l'économie verte.

Hamid B.

IDIR SACI À PROPOS DE LA BAISSE DES TAUX D'INTÉRÊT EXCESSIFS PAR LA BA

«Une nouvelle mesure pour stimuler l'investissement»

La Banque d'Algérie vient de fixer de nouvelles règles relatives au plafonnement des taux d'intérêt applicables à différents types de crédits bancaires. Elle a décidé de baisser les taux d'intérêt excessifs de moitié, soit à 5% par rapport au taux effectif moyen de 10 % pratiqué au cours du semestre précédent. Selon le consultant et expert de la régulation financière et bancaire, Idir Saci, ceci constitue un effort conséquent de la Banque d'Algérie qui vise l'objectif final de reprendre la dynamique de l'investissement.



La nouvelle instruction n°06-2026 du 29 juin 2026 modifiant l'instruction n°08-2016 du 1er septembre 2016 relative aux modalités de fixation des taux d'intérêt excessifs apporte la principale modification à l'article 2 de l'instruction de 2016, a indiqué la Banque d'Algérie. Le nouvel article stipule qu'est désormais considéré comme un crédit à taux d'intérêt excessif «tout concours consenti à un taux d'intérêt effectif global qui excède, au moment où il est consenti, de 5% le taux effectif moyen pratiqué au cours du semestre précédent par les banques et établissements financiers pour des opérations de même nature», a expliqué la banque centrale, précisant que cette instruction prend effet à compter de la date de sa signature.

La nouvelle instruction modifie l'encadrement des taux excessifs «réduisant de moitié la marge de tolérance légale accordée aux établissements financiers sur les découverts, les crédits à la consommation, les crédits à court terme, les crédits à moyen terme, les crédits à long terme, les crédits de financement de l'habitat et le leasing», selon les explications de la Banque d'Algérie, laquelle illustre cette nouvelle mesure. Selon la BA, en 2021, un crédit était jugé excessif s'il dépassait de plus de 10 % le taux moyen du semestre précédent. Et en 2026, cette marge est désormais réduite à 5 %, notant que la Banque d'Algérie avait fixé, fin 2025, les plafonds des taux d'intérêt appliqués aux crédits, valables pour le premier semestre 2026.

Qualifiant cette réduction «d'effort conséquent de la Banque d'Algérie, M. Saci a expliqué, dans ses déclarations au Jeune Indépendant, que ce taux (5%) est un coefficient qu'on applique sur le taux d'intérêt. Cette note de la BA change donc la manière de calcul de ce plafonnement, a-t-il expliqué.

Sur le plan macroéconomie, c'est une mesure très importante selon cet expert, qui a mis en avant l'impact sur la reprise de la dynamique de l'investissement.

Les banques n'ont pas à se sentir «lésées», selon M. Saci, qui dit que cette décision de la BA a été déjà précédée par d'autres mesures, citant la réduction du taux directeur à 2 % contre 3 % précédemment, dans le but de stimuler la consommation et l'investissement.

Selon lui, depuis la baisse du taux directeur, on a plaidé pour que cette mesure soit accompagnée par la baisse des taux d'intérêt au niveau des banques à l'effet s'accorder plus de crédits. Ces deux actions sont de nature à encourager l'investissement selon ce spécialiste.

Mardi, la Banque d'Algérie a publié une nouvelle note (01-2026) dans laquelle elle a fixé les seuils des taux d'intérêt excessifs applicables au titre du deuxième semestre 2026. Ce document intervient au lendemain de la publication d'une nouvelle instruction modifiant les règles de détermination de ces seuils.

Dans sa note, la Banque d'Algérie précise : «Conformément à l'instruction n°08-16 du 1er septembre 2016, relative aux modalités de fixation des taux excessifs, modifiée par l'instruction n°06-2026 du 29 juin 2026, notamment ses articles 13 et 14 et sur la base des déclarations des taux effectifs globaux, au titre du premier semestre 2026 par les banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie fixe, au titre du deuxième semestre 2026, les seuils des taux d'intérêts excessifs des différentes catégories de concours».

Les nouveaux seuils des taux d'intérêt excessifs sont fixés à 7,89 % pour les découverts bancaires, 9,89 % pour les crédits à la consommation, 7,20 % pour les crédits à court terme, 6,34 % pour les crédits à moyen terme, 6,03 % pour les crédits à long terme, 7,05 % pour les crédits destinés au financement de l'habitat et 10,59 % pour les opérations de leasing. Ces nouveaux seuils remplacent ceux publiés par la Banque d'Algérie à la fin de l'année 2025 et appliqués durant le premier semestre 2026.

L. A. A.

CAMPAGNE MOISSON-BATTAGE

Les fermes instructions de Sayoud aux walis

LA CAMPAGNE nationale de moisson-battage fait l'objet d'un suivi rigoureux de la part des pouvoirs publics. Réuni avec les walis par visioconférence, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a appelé à une mobilisation totale afin d'assurer le bon déroulement de l'opération, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Selon un communiqué du ministère, le ministre a rappelé que cette campagne revêt un caractère stratégique en raison de son rôle dans le renforcement de la sécurité alimentaire nationale. Il a souligné que l'objectif fixé de collecter plus de 50 millions de quintaux de céréales exige une mobilisation générale et une implication effective de l'ensemble des intervenants, sous la supervision directe des walis, afin d'assurer une coordination efficace et de lever rapidement toute contrainte sur le terrain. Dans cette optique, M. Sayoud a donné une série d'instructions opérationnelles aux walis. Il leur a notamment demandé d'assurer un suivi quotidien de toutes les étapes de la campagne, d'être présents de manière continue sur les sites de récolte, de collecte et de stockage, et d'intervenir sans délai pour éliminer les obstacles susceptibles de perturber le déroulement des opérations.

Le ministre a également ordonné la mise en place de cellules permanentes de veille et de suivi dans l'ensemble des wilayas. Celles-ci travailleront en coordination directe avec la cellule nationale chargée du suivi de la campagne afin d'assurer un suivi en temps réel de son avancement et une actualisation régulière des données et des statistiques. S'agissant des capacités logistiques, M. Sayoud a insisté sur la mobilisation de l'ensemble des infrastructures nationales de stockage, publiques comme privées, ainsi que sur le déploiement de tous les moyens de transport disponibles, notamment les camions, afin d'assurer l'acheminement rapide des récoltes et la préservation de la production nationale. Par ailleurs, le ministre a instruit les walis d'élaborer un plan de coordination entre les wilayas pour permettre le transfert immédiat des moissonneuses et des équipements vers les régions où la campagne est encore en cours. Il a également préconisé le recours aux capacités de stockage excédentaires des wilayas voisines afin d'optimiser les moyens disponibles et de renforcer la solidarité entre les collectivités. Face aux risques pouvant affecter les récoltes, notamment les incendies de cultures et les épisodes de pluies orageuses, M. Sayoud a appelé à maintenir un niveau maximal de vigilance, à renforcer les dispositifs de prévention et à mobiliser tous les moyens d'intervention jusqu'à l'achèvement des opérations de récolte et de stockage. Dans le même temps, il a exigé la transmission immédiate des rapports de terrain sur l'évolution de la campagne et une prise en charge rapide de toute difficulté, en coordination avec la cellule nationale installée auprès des services du Premier ministère, et ce afin de permettre des décisions rapides et adaptées. Au cours de cette réunion, les walis ont présenté des bilans détaillés sur l'état d'avancement de la campagne dans leurs wilayas respectives. Les exposés ont porté sur les taux de réalisation, les quantités de céréales collectées, les capacités de stockage mobilisées et disponibles, ainsi que sur les mesures mises en œuvre sur le terrain pour garantir le bon déroulement des opérations. En outre, le ministre a réaffirmé l'engagement de son département à poursuivre un suivi rapproché de la campagne et à maintenir une coordination permanente avec l'ensemble des acteurs concernés, par l'intermédiaire des walis, tout en veillant à l'application stricte des orientations du président de la République afin d'assurer la réussite de la campagne de moisson-battage et de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire nationale.

Rim Boukhari

INNOVATION DANS LE BÂTIMENT

Les start-up à la rencontre des professionnels

UNE DIZAINE de startups ont présenté leurs solutions innovantes destinées au secteur du bâtiment et des travaux publics lors d'une rencontre professionnelle organisée en marge de Batimatec Expo, au Palais des expositions de la Safex à Alger.

Placée sous le thème «Ouvrir le chantier pour les startups : faciliter l'accès de l'innovation au marché de la construction», cette initiative a permis aux jeunes entreprises de présenter leurs projets à des maîtres d'ouvrage, promoteurs, industriels et organismes techniques afin de favoriser leur intégration sur le marché.

Le PDG de Batimatec Expo, Raouf Stiti, a souligné que cette rencontre vise à démontrer que l'innovation peut contribuer à réduire les coûts des projets de construction. De son côté, le directeur de l'incubateur Techinnov-USTHB, Aboulyakdane Bakelli, a insisté sur la nécessité de renforcer les liens entre la recherche universitaire et les partenaires socio-économiques. Il a également annoncé la création prochaine d'un incubateur spécialisé dans le bâtiment, baptisé «Géo Ibtikar», en partenariat avec le ministère de l'Habitat.

Parmi les startups présentes, Eco Smart Glass a dévoilé un traitement écologique du verre reposant sur un gel intelligent qui permet aux vitrages de s'opacifier naturellement sous l'effet de la chaleur, améliorant ainsi l'isolation thermique des bâtiments. De son côté, Noor Accessibility a présenté un dispositif électronique destiné à faciliter les déplacements des personnes malvoyantes dans les infrastructures de transport grâce à une application mobile ou une télécommande. La startup, agréée pour une fabrication locale, prévoit de lancer prochainement sa production avec des partenaires du secteur.

R. B.

COLONIES DE VACANCES

Place aux jeux d'intelligence

Échecs, défis de logique, réflexion collective… Le ministère de la Jeunesse veut donner une nouvelle dimension aux colonies de vacances. En lançant la « Journée des jeux d'intelligence », les traditionnelles activités sportives et récréatives ne seront plus les seules à rythmer les journées des enfants. Les jeux d'intelligence entrent désormais en scène avec pour objectif de stimuler les capacités de réflexion des jeunes vacanciers et d'enrichir leur expérience estivale.

C'est dans cette optique que le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, Moustafa Hidaoui, a donné, avant-hier en fin de journée au Centre de vacances et de loisirs de Zéralda (Alger), le coup d'envoi de la « Journée des jeux d'intelligence », organisée simultanément dans l'ensemble des centres de vacances et de loisirs du pays.

A cette occasion, M. Hidaoui a déclaré que « nous voulons faire des colonies de vacances des espaces intégrés d'éducation et de loisirs, qui dépassent le concept traditionnel des vacances d'été », soulignant que les colonies de vacances ne doivent plus être perçues comme une simple parenthèse de détente durant les vacances scolaires. En plus des activités de plein air et des animations classiques, le ministère entend proposer un environnement propice à l'apprentissage, à l'éveil intellectuel et à l'épanouissement personnel. L'objectif est de permettre aux enfants et aux adolescents de développer leur autonomie, leur confiance en eux et leurs aptitudes sociales, et ce dans un cadre sécurisé.

Le ministre a expliqué que « les colonies doivent constituer un environnement éducatif sûr qui contribue à la construction de la personnalité de l'enfant et de l'adolescent, au développement de leurs connaissances et de leurs compétences, tout en consolidant les valeurs nationales et humaines, la citoyenneté, l'esprit civique



ainsi que le sens de la participation et de la coopération ».

Il a ajouté que, dans cette perspective, le programme national des colonies de vacances de cette saison estivale a fait l'objet d'un important travail d'enrichissement. De nouvelles activités éducatives et intellectuelles ont été intégrées afin de mieux répondre aux attentes des jeunes générations et de les accompagner dans le développement de leurs compétences. « Nous avons introduit des activités modernes qui favorisent l'apprentissage, stimulent la créativité et permettent de découvrir les talents, tout en valorisant les capacités des enfants et des adolescents dans différents domaines », a-t-il précisé.

Cette évolution traduit la volonté du secteur d'adapter les contenus proposés aux mutations de la société et aux nouvelles aspirations des jeunes. Les colonies deviennent ainsi des lieux où le divertissement se conjugue avec la curiosité, l'expérimentation et la découverte de nouveaux centres d'intérêt.

C'est dans cette optique que les jeux d'intelligence occupent une place centrale dans cette nouvelle orientation. Jeux de stratégie, exercices de logique, résolution de problèmes ou encore défis collaboratifs sont appelés à compléter les activités traditionnelles afin de développer les capacités cognitives des participants.

Moustafa Hidaoui a soutenu que ces activités constituent un véritable outil pédagogique, assurant qu»« elles développent la pensée logique, l'analyse et la déduction, renforcent les capacités de concentration, favorisent la communication, le travail en équipe et la prise de décision. Elles participent à la formation d'une génération consciente, créative, attachée à ses valeurs nationales et capable d'interagir positivement avec son environnement ».

La « Journée des jeux d'intelligence », organisée par l'Agence nationale des loisirs de la jeunesse, constitue l'une des nouveautés du programme estival 2026. Elle s'inscrit dans une stratégie plus globale visant à diversifier les activités proposées dans les centres de vacances et à renforcer leur dimension éducative.

Le ministère ambitionne ainsi de faire des colonies de vacances de véritables espaces d'apprentissage, de découverte de soi et d'émergence des talents. Une manière de transformer le temps des vacances en une expérience utile, où chaque activité devient une occasion d'apprendre, de coopérer et de développer de nouvelles compétences, sans pour autant perdre l'esprit de convivialité et de plaisir qui fait le succès de ces séjours auprès des jeunes.

Sihem Bounabi

TECHNOLOGIES

L'OFA lance un appel aux futures innovatrices

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale vient de lancer la troisième édition du Prix de l'Organisation de la femme arabe (OFA) pour la jeune fille et les technologies. Dédié à l'émergence des talents féminins dans l'écosystème numérique, ce concours d'envergure régionale fixe la date limite de dépôt des candidatures au 8 juillet. Une opportunité pour les jeunes Algériennes de faire valoir leur talent à l'échelle arabe.

Organisé en étroite coordination avec le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, ce concours s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée internationale des jeunes filles dans les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'adresse aux filles âgées de 8 à 18 ans, réparties en deux catégories : de 8 à 11 ans et de 12 à 18 ans.

À travers ce prix, l'OFA ambitionne de favoriser l'accès des jeunes filles arabes aux métiers du numérique, stimuler leur créativité et les encourager à concevoir des solutions technologiques innovantes répondant à des problématiques touchant les femmes et la société.

L'Organisation de la femme arabe a prévu dix prix, répartis entre deux catégories, à savoir les campagnes de sensibilisation numérique et les projets d'innovation technologique. Les lauréates bénéficieront de certificats de reconnaissance, de récompenses en nature ainsi que de formations spécialisées dans les domaines des logiciels et de l'innovation numérique.

Pour cette édition 2026, les candidates devront présenter soit une campagne de sensibilisation numérique, soit un projet innovant sous forme d'application, de site web ou de robot, ou encore concourir dans les deux catégories.

Les projets devront proposer des solutions concrètes à des problématiques affectant les femmes dans le monde arabe à travers l'utilisation des technologies numériques.

Les thématiques retenues couvrent notamment la cybersécurité et la sécurité numérique, l'intelligence artificielle au service de la société, les compétences numériques et les métiers d'avenir, la lutte contre les violences faites aux femmes, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement, le soutien psychologique des femmes et des jeunes filles, l'alphabétisation numérique, les questions liées à l'éducation ainsi que l'autonomisation économique des femmes grâce aux plateformes numériques de commercialisation.

Pour la catégorie consacrée aux campagnes de sensibilisation, les participantes devront fournir une note de présentation, une vidéo de présentation de la candidate et de sa campagne, une vidéo promotionnelle, des éléments permettant de mesurer l'impact de la campagne ainsi que les liens des contenus publiés.

Les projets d'innovation numérique, qu'il s'agisse d'une application, d'un site internet ou d'un robot, devront être accompagnés d'une présentation détaillée, d'une vidéo explicative, d'un prototype ou de maquettes des interfaces, ainsi que d'un document décrivant le fonctionnement de la solution et son potentiel de développement.

L'Organisation de la femme arabe précise que les projets seront évalués selon leur caractère innovant, leur impact sociétal, leur qualité technique, la clarté de leur présentation ainsi que leurs perspectives de développement et de pérennisation.

Les candidatures doivent être présentées à titre individuel.

Les projets soumis devront être originaux, inédits et ne pas avoir été récompensés auparavant. Chaque participante pourra présenter jusqu'à deux projets distincts, qui seront évalués séparément, après avoir rempli les formulaires de candidature et transmis son dossier par courrier électronique avant le 8 juillet 2026.

Lynda Louifi

RENTRÉE UNIVERSITAIRE

L'UMMTO prête à accueillir plus de 10 000 étudiants

L'UNIVERSITÉ Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou (UMMTO) se prépare activement à la rentrée 2026-2027. Avec une capacité d'accueil de plus de 10 000 places, extensible si le nombre de nouveaux bacheliers l'exige, l'établissement entend répondre à la forte demande, tout en poursuivant le développement de son offre de formation.

L'UMMTO prévoit 10 400 places pédagogiques. Selon les responsables de cette institution, 9 565 places sont destinées au système classique dans les différentes facultés, et 835 autres au sein de l'annexe de l'École normale supérieure (ENS) d'Alger.

Il faut noter, cependant, que ces chiffres peuvent être révisés à la hausse, cela dépendra, en effet, du nombre de bacheliers désireux de s'inscrire à l'UMMTO et, surtout, du nombre de candidats qui décrocheront le précieux sésame donnant accès à l'université.

« Si le nombre de reçus au baccalauréat avoisine ou dépasse les 11 000 lauréats, selon certaines projections, l'UMMTO, qui souhaite vivement qu'il y ait autant d'admis, saura s'adapter à cette nouvelle situation par une extension de nos prévisions », laissent entendre ces mêmes responsables. Tous les admis au baccalauréat pourront être pris en charge, d'autant que la Direction des équipements publics (DEP) compte livrer 5 000 places pédagogiques supplémentaires au cours du mois de septembre. En ce qui concerne la remise des diplômes, les responsables concernés de l'université Mouloud Mammeri prévoient de délivrer 9 707 diplômes au titre de l'année universitaire 2025-2026. Il s'agit plus précisément de 5 161 licences, 4 112 masters et 436 diplômes en sciences médicales (médecine et pharmacie).

S'agissant des réinscriptions, elles sont prévues, via la plateforme dédiée à cet effet, du 13 au 23 juillet. Passé ce délai, aucune réinscription ne sera tolérée.

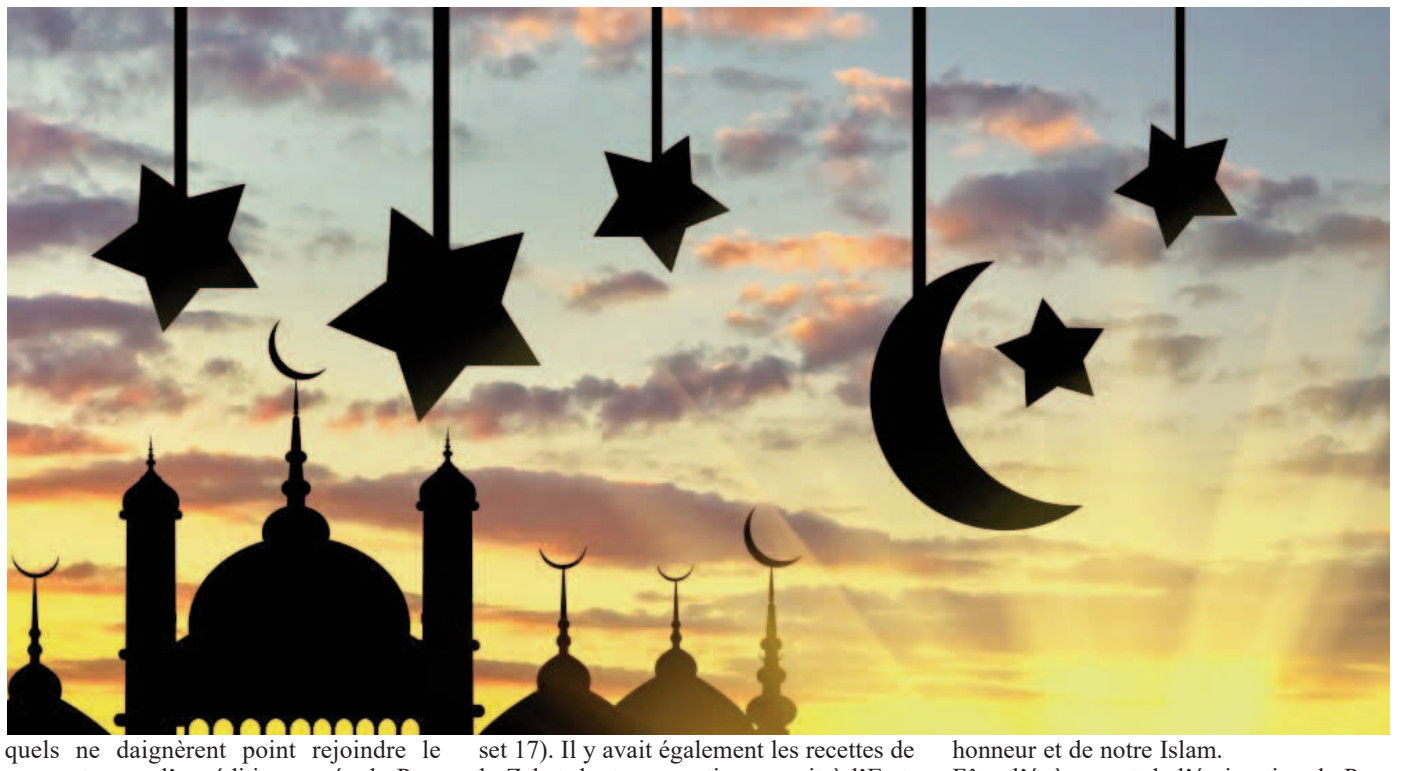
Par ailleurs, l'année universitaire 2026-2027 sera marquée par l'introduction du DES en mathématiques, une spécialité qui n'était pas proposée auparavant.

En somme, tout porte à croire que l'université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou connaîtra, cette année encore, une excellente rentrée universitaire.

De notre bureau, Saïd Tissegouine

Des tenants et des aboutissants de l'émigration du Prophète à Médine

D'autres éclaircissements méritent une attention particulière. En effet, la constitution de Médine, tout en préservant l'autonomie interne des tribus qui, en l'occurrence s'organisaient selon leurs traditions, les priva cependant de leurs compétences extérieures. Les parties contractant furent placées à égalité.



La constitution laissa à chaque tribu la liberté de se gouverner selon ses propres lois internes. Chacune d'elles remplit d'une façon indépendante ses obligations sociales. Ainsi, l'énumération des premiers articles montre que ce n'était pas l'Etat en tant que tel, mais c'est chaque fraction qui se chargeait de verser les rançons pour racheter les prisonniers de leurs familles et de payer le prix du sang versé par l'un de ses membres. L'article 11 fait toutefois, une exception à la règle : le jeu de la solidarité intertribale intervenait en faveur des croyants démunis.

Si les tribus gardaient leur autonomie financière et législative, il ne leur était pas permis pour autant de nouer des alliances politiques entre elles, car cela aboutirait à briser l'unité sur laquelle s'édifiait l'Etat. Un Pouvoir central et unique, détenu par le Saint Prophète, Salut Divin Sur Lui fut institué. Son rôle politico-religieux consistait à maintenir la cohésion de la Communauté, à distribuer équitablement le butin récupéré sur l'ennemi, à renforcer la fraternité qui unissait les membres et à ordonner le bien et à interdire le mal.

Le Prophète avait la haute main sur l'administration. Il nommait celui qui le remplacerait à Médine, lorsqu'il s'absentait de la ville et partait à la tête des expéditions. Il désignait au sein des différentes tribus les collecteurs d'impôts, ceux qui inspectaient les marchés, ceux qui réceptionnaient les récoltes, ceux qui maintenaient l'ordre, il nommait les gouverneurs et les juges ... Il y avait certes concentration des décisions entre les mains d'une seule personne, oui une noble et parfaite personne qui n'agit que sur orientation divine ; mais décentralisation dans l'exécution. Une liberté d'action était par exemple laissée aux administrateurs locaux qui agissaient selon leur propre initiative, chaque fois qu'une décision à prendre consistait à résoudre un problème non prévu par le Saint Coran ou non formulé précédemment par le Prophète.

Les membres de la Communauté s'aidaient mutuellement et fraternellement, et aussitôt prirent fin l'oppression, la violence, l'injustice le recours au crime, etc. Les luttes intertribales n'eurent plus leur raison d'être. L'article 15 confère au « Chef d'Etat » le rôle d'assurer la sécurité des citoyens et de veiller à la cohésion du peuple. La minorité, qui fut assimilée à la notion de « djar » était protégée. L'aide et l'assistance mutuelle devinrent un devoir sacré, un acte cultuel des plus rétribuant et donc une obligation à charge de tous pour un et un pour tous incombant à chaque membre de la Communauté.

L'autorité centrale, en l'occurrence le Prophète, Salut Divin Sur Lui, détenait le commandement des forces armées réunies en un seul corps. Il lui appartenait de déclarer la guerre et de signer la paix.

Le Prophète désignait les chefs militaires des expéditions contre les caravanes des païens qorayshites où contre les tribus nomades réfractaires ; la participation à la guerre sainte n'étant pas alors impérative. L'envoyé de Dieu laissa toujours le soin aux membres de la cité de se porter volontaires. Cela n'empêcha nullement les musulmans dans des circonstances exceptionnelles et sur injonction du Prophète de se mettre en quarantaine, serait ce involontairement, comme ce fut le cas d'un certain Kaâb et de deux autres compagnons, d'ailleurs, tous chevaliers de Badr, lesquels ne daignèrent point rejoindre le moment venu, l'expédition armée du Prophète sur les alliés des Romains à Tabouk, et auxquels la Grâce divine accorda un pardon sans égal.

PRÉFÉRER CEUX QUI COMBATTENT À CEUX QUI RESTENT ASSIS

Le nombre de recrues sera de plus en plus grand, particulièrement, à partir de l'injonction de Dieu qui révéla préférer ceux qui combattent à ceux qui restent assis : « Combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de sédition, et que le culte soit rendu à Dieu dans sa totalité ». (Sourate dite « Le Butin » ou dite « Al-Anfāl » Verset 39).

En matière de justice, le Prophète Salut Divin Sur Lui, arbitrait les litiges. Les articles 23 à 42 définissaient à cet effet son rôle. Il est à signaler que le Messager de Dieu n'arbitrait pas les délits mineurs. Ses attributions couvraient les graves conflits à caractère social et politique qui pouvaient mettre en danger l'unité de la Communauté. Celle-ci s'en remettait aux décisions du Prophète conformément à l'énoncé du saint Coran : «Portez vos différends devant Dieu et devant le Prophète ; si vous croyez en Dieu et au jour dernier, c'est mieux ainsi, c'est le meilleur arrangement » (Sourate dite « les femmes » Verset 59).

Les juifs, ayant accepté les prérogatives du Prophète et contresigné le traité, bénéficiaient des mêmes droits et de la même considération que les musulmans. La liberté de leur culte comme le stipulait l'article 25, était garantie par la Constitution. Leurs différends étaient tranchés par le Prophète, qui se conformait, à cette occasion, aux lois mosaïques. Si les juifs ne participaient pas aux expéditions militaires, leur contribution financière et matérielle, comme le spécifiait l'article 38, était néanmoins prévue.

Aucun article ne prévoyait la création d'un budget propre à l'Etat. Cependant, plusieurs Versets coraniques laissent entendre l'existence d'un tel budget alimenté par la part du butin réservé au Prophète, par les aumônes, les dons, et entre autres : ... « Si vous faites à Allah un prêt sincère, Il le multipliera pour vous et vous pardonnera. Allah, cependant Est Très Reconnaissant et Indulgent. » (Sourate dite « At-Taghaboun »ou dite « La Grande perte » Verset 17). Il y avait également les recettes de la Zakat dont une partie revenait à l'Etat. Enfin, il y avait les sacrifices consentis par les croyants en vue de renforcer les potentialités de guerre de l'armée musulmane.

A Médine, le Prophète devint le Chef suprême à la fois temporel et spirituel de la première Communauté islamique organisée, Communauté qui reçut peu à peu par la voie du Saint Coran, un statut social, juridique et politique approprié, permettant de régler les rapports des croyants entre eux et ceux du nouvel Etat musulman avec les groupements non ralliés l'Islam. C'est ainsi que la lutte sacrée pour la cause de Dieu ne tarda pas à être constituée.

Par ailleurs, l'implantation de nombreuses colonies juives à Médine et dans l'arrière pays de la nouvelle métropole islamique fut à l'origine d'une prédication à l'adresse des « gens du livre », conviés à se convertir à l'Islam. Leurs savants rabbins n'avaient-ils pas hier encore, annoncé pour bientôt l'avènement d'un Prophète arabe annoncé dans leurs Ecritures ? (Deutéronome, XVIII).

L'Islam s'ouvrit ainsi sans arrière-pensée aux juifs, mais hormis quelques reconversions isolées çà et là, notamment celle du savant Abdullah Ibnou Salam, les juifs rejetèrent plus ou moins explicitement les ouvertures de l'Islam naissant, bien plus, ils ne tardèrent pas à lui livrer une guerre sans merci.

L'établissement d'un Etat islamique à Médine menaçait gravement à leurs yeux les privilèges qu'ils s'étaient acquis parmi la population médinoise. Par ailleurs, il convient de préciser que les signataires de ce Traité s'engagèrent tous engagés à ne point en violer les clauses, sous quelque prétexte que ce soit. Ce qui ne fut pas le cas des juifs qui firent preuve de trahison. Leur violation, entre autres, de l'article 43, conduisit à l'expulsion de certaines tribus du territoire de Médine et à l'exécution des mâles d'autres tribus. Il en résulta qu'une partie de cette constitution fut abrogée. L'exclusion des juifs de la cité annonçait l'établissement d'un Etat aux assises spécifiquement islamiques.

Comment après tout cela, peut-on encore imaginer ou espérer une paix avec les juifs ? Et si paix il y a, elle ne sera qu'au prix de notre identité, de notre devenir, de notre honneur et de notre Islam.

Fêter l'évènement de l'émigration du Prophète devrait signifier pour toute la Communauté musulmane, la construction d'une stratégie multiforme, à plusieurs aspects et dans les différents secteurs de la vie, à court, moyen et long terme, mettant l'homme en général, à l'abri de l'ignorance, de la misère, de la maladie, du vice, par le développement de la recherche scientifique, la répartition équitable des richesses, l'enseignement de nos valeurs islamiques aux générations montantes, sans omettre bien entendu, de réfléchir sur le bienfondé de l'élection d'un Chef suprême des Musulmans consacrant l'unité de la Communauté entière et protégeant celle-ci de toute invasion de quelque nature qu'elle soit.

Meilleurs vœux, à l'occasion de cette fête de sacrifice et de labeur, à l'ensemble de nos frères, et surtout aux damnés de la terre qui se révoltent sans répit, et ne cessent de lancer des appels, à qui veut les entendre, pour leur venir en aide et les libérer des différents jougs de la mondialisation dévorante.

Cheikh Taher Badaoui

Références bibliographiques

Initiation à l'Islam du professeur Mohammed Hamidullah.

Illumination de la foi à travers la vie du souverain des messagers

De Cheikh Mohammed e1 Khodari Back.

Dictionnaire élémentaire de l'Islam par le professeur Tahar Gaid

La vie de Mohammed de Etienne Dinet et Hadj Slimane ben Brahim

LE SAINT CORAN et la traduction en langue française du sens de ses versets

La Présidence Générale des Directions des Recherches scientifiques Islamiques, de l'Ifta, de la Prédication et de l'Orientation Religieuse

Traduction du Saint Coran du professeur Sadok Mazigh.

Traduction du Saint Coran du professeur Mohammed Hamidullah

FIQH AS-SIRA du Professeur Mohammad Saïd Ramadhan Al-Bouti , Traduit par Harkat Abdou

MOHAMMAD L'EMISSAIRE D'ALLAH du Professeur Mohammad Rida

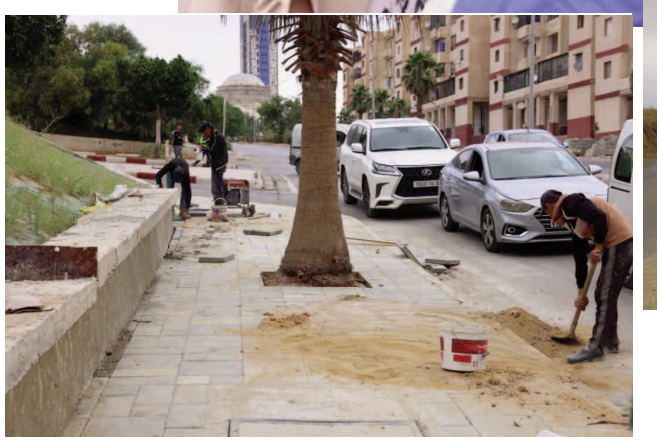
MASCARA

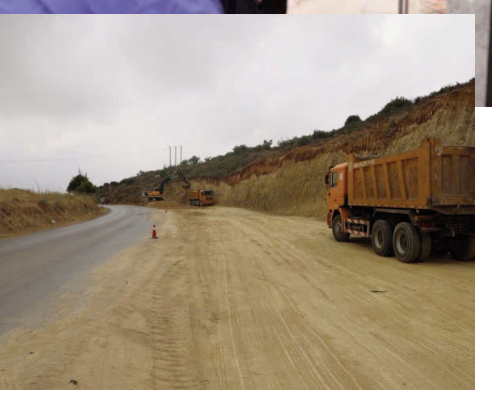
La ville fait peau neuve

La wilaya de Mascara poursuit ses efforts en faveur de la modernisation de ses infrastructures urbaines et de l'amélioration du cadre de vie de ses habitants. À travers un vaste programme d'aménagement des principales entrées de la ville, les autorités locales ambitionnent de renforcer l'attractivité du chef-lieu, de fluidifier la circulation routière et d'offrir un environnement urbain plus esthétique et plus sûr.

Dans ce cadre, le wali de Mascara, Fouad Aïssi, a effectué, hier, une tournée d'inspection sur deux chantiers structurants afin d'évaluer l'état d'avancement des travaux et de rappeler l'importance du respect des délais de réalisation et des normes de qualité.
Le wali a entamé sa visite de terrain par le chantier de réaménagement de l'entrée ouest de la ville, en direction de la wilaya d'Oran, sur la route nationale n° 6 (RN6). Cette opération s'inscrit dans le programme de modernisation des principaux accès de la ville de Mascara et vise à améliorer à la fois la fluidité de la circulation et la qualité du paysage urbain.
Accompagné de la directrice de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Architecture, ainsi que des représentants du bureau d'études et de l'entreprise chargée de la réalisation, le wali a inspecté les différentes composantes du chantier. Il s'est notamment enquis de l'avancement des travaux de dédoublement de la chaussée et des divers aménagements destinés à offrir un accès plus fonctionnel, plus sécurisé et plus esthétique à la ville.







La tournée s'est ensuite poursuivie sur le chantier de l'entrée de Mascara en direction d'Alger, sur la route nationale n° 7 (RN7). Sur place, le responsable a évalué la qualité des travaux déjà réalisés, notamment le dédoublement de la chaussée, l'installation de l'éclairage public ainsi que l'aménagement des trottoirs. Cette seconde opération s'inscrit dans la même démarche visant à revaloriser les principales portes d'entrée du chef-lieu de wilaya et à lui conférer une image urbaine moderne.
À chacune de ces étapes, Fouad Aïssi a insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, tout en veillant au strict respect des délais contractuels et des normes de qualité. Il a également appelé à renforcer la coordination entre les différents intervenants afin de permettre la mise en service de ces infrastructures dans les meilleurs délais.
Ces opérations s'inscrivent dans une dynamique nationale de suivi des projets d'aménagement urbain, engagée en application des orientations du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud. Ce programme porte notamment sur la réhabilitation des quartiers, l'entretien des routes et des trottoirs, la modernisation de l'éclairage public, l'amélioration des réseaux d'assainissement ainsi que la valorisation des espaces verts et des places publiques.
À travers ces actions, les pouvoirs publics entendent améliorer durablement le cadre de vie des citoyens, renforcer l'attractivité des villes et accompagner les exigences du développement local durable, notamment à l'approche de la saison estivale.

Brahim Mazi

MASCARA

La Protection civile renforce son dispositif estival

LA PROTECTION civile de la wilaya de Mascara a intensifié, cette semaine, ses actions de prévention à l'approche des risques estivaux, en menant simultanément des campagnes de sensibilisation destinées aux agriculteurs et aux conducteurs de moissonneuses-batteuses, ainsi que des opérations de reconnaissance des zones sensibles exposées aux intempéries.
Ces initiatives visent à renforcer la prévention des inondations et à préserver les récoltes contre les risques d'incendie durant la campagne de moisson.
Les équipes d'intervention ont organisé des campagnes de sensibilisation de proximité au profit des exploitants agricoles et des conducteurs d'engins de récolte. À cette occasion, des conseils pratiques et des consignes de sécurité leur ont été prodigués afin de prévenir les départs de feu durant la campagne de moisson et de protéger les récoltes contre les risques d'incendie.
Déployées à travers les communes de la wilaya, ces actions de proximité avaient également pour objectif d'inciter les professionnels du secteur agricole à adopter les bons réflexes de prévention tout au long de cette période de récolte.
Parallèlement, à la suite du bulletin météorologique spécial annonçant des pluies orageuses pouvant atteindre 15 mm, prévues le 30 juin dernier entre 15 h et 23 h, les unités de la Protection civile ont mené des sorties de reconnaissance sur l'ensemble du territoire de la wilaya, en ciblant les points noirs ainsi que les zones exposées aux risques d'inondation et de montée des eaux.
Ces interventions ont permis de contrôler l'état des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, de vérifier le niveau de préparation des ouvrages de protection et d'assurer une veille opérationnelle afin de garantir une intervention rapide en cas de situation d'urgence. Elles ont également contribué à renforcer le dispositif de veille, dans le but de limiter les conséquences des aléas météorologiques et d'assurer une meilleure coordination des moyens d'intervention sur le terrain.
Ces différentes actions s'inscrivent dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention face aux risques de la saison estivale, notamment les intempéries et les incendies de récoltes. Les services de la Protection civile demeurent mobilisés 24 heures sur 24 pour intervenir rapidement en cas de besoin et appellent les citoyens à faire preuve de vigilance ainsi qu'à respecter les consignes de sécurité, afin de contribuer à la protection des personnes, des biens et du patrimoine agricole.

Brahim Mazi

AQUACULTURE À BOUIRA

De nouvelles perspectives grâce à un fort potentiel hydrique

LA WILAYA de Bouira dispose d'importantes potentialités naturelles et hydriques susceptibles de favoriser l'essor de la filière aquacole. Dans cette optique, les autorités locales entendent accélérer le développement de ce secteur à travers l'identification de nouveaux sites d'investissement et l'accompagnement des porteurs de projets. Plusieurs initiatives ont déjà été lancées dans les communes de Bir Ghbalou, Aïn Bessem et Oued El Bardi, ont indiqué les responsables de la wilaya. C'est ce qu'ont annoncé les autorités locales de la wilaya.
Pour mieux développer cette filière, une réunion de coordination a regroupé la walie de Bouira, Houria Aggoune, et les responsables des secteurs concernés pour débattre de l'exploration de sites pour développer l'aquaculture, qui repose sur l'exploitation des eaux douces superficielles ou souterraines.
« La wilaya possède un important potentiel hydrique et naturel qui pourrait permettre d'abriter des projets aquacoles pour développer cette filière, et pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et aussi pour diversifier l'économie nationale, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale visant à booster la production de poisson », a expliqué Mme Aggoune lors de cette réunion.
Au cours de cette rencontre, la cheffe de l'exécutif local a appelé les parties concernées à explorer les sites naturels riches en ressources hydriques afin d'y abriter des projets d'aquaculture à travers un nombre de communes de la wilaya comme Ain Bessam, Oued El Bardi et Bir Ghbalou.
La même responsable a demandé aux responsables du secteur de permettre aux jeunes ambitieux et qualifiés de réaliser ces investissements et projets sur le terrain.
« En janvier 2023, les autorités de la wilaya, ont lancé un projet de réalisation d'une usine de fabrication d'aliments aquacoles à Bir Ghbalou (Ouest de Bouira). Il s'agit d'une usine de fabrication de compléments minéraux vitaminés AGROVAST (de droit public) qui, une fois opérationnelle, couvrira 40% des besoins du marché local en aliments aquacoles, selon les détails fournis par les responsables de la direction des services agricoles (DSA).
« Le projet, est le premier du genre au niveau national et pourrait générer jusqu'à 200 postes d'emploi au profit des jeunes de cette région à vocation agricole », avait expliqué à l'APS un responsable de l'Eurl AGROVAST (spécialisée dans la nutrition animale), Mohamed Amine El Aissaoui.
Le développement de l'aquaculture dans la wilaya de Bouira s'appuie sur plusieurs initiatives concrètes, comme la pisciculture en eau douce. Des agriculteurs locaux, à l'image des exploitations d'Aïn Bessem et d'Oued El Berdi, ont ainsi ensemencé des bassins et creusé des forages pour élever des espèces d'eau douce (carpes, tilapias), selon les services de la DSA.
« Le développement de l'aquaculture dans notre wilaya est un défistratégique important qui s'inscrit dans le cadre des efforts de l'Etat visant à garantir l'autosuffisance alimentaire », a souligné Mme Aggoune lors de la réunion.

R. R.

PATRIMOINE CULTUREL

Alger et Moscou font cause commune

La coopération entre Alger et Moscou s'enrichit d'un nouveau chapitre placé sous le signe de la préservation du patrimoine culturel. À la faveur d'une convention scientifique et technique signée, hier, dans la capitale russe, les deux pays entendent conjuguer leurs expertises en matière de conservation, de restauration et d'archéologie, tout en ouvrant de nouvelles perspectives à la recherche et à la formation. Une initiative qui témoigne de la solidité des relations algéro-russes et de leur ambition commune de faire de la sauvegarde du patrimoine un levier de coopération durable.

La cérémonie de signature s'est déroulée en marge des travaux de la 13e session de la Commission intergouvernementale algéro-russe de coopération économique, commerciale, scientifique et technique, tenue à Moscou du 24 au 26 juin 2026. Ce rendez-vous constitue l'un des principaux mécanismes de concertation entre Alger et Moscou pour le développement des échanges bilatéraux dans plusieurs secteurs stratégiques.

L'accord a été signé, pour la partie algérienne, par le Pr Hamza Mohamed Cherif, directeur de l'École nationale supérieure de conservation et de restauration des biens culturels, et, pour la partie russe, par la Dre Natalia Fedorovna Solovieva, directrice du Centre d'archéologie de sauvetage relevant de l'Institut d'histoire de la culture matérielle de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie.

Cette convention s'inscrit dans la volonté des deux États de consolider leur partenariat stratégique, fondé sur une coopération de longue date dans de nombreux domaines, notamment politique, économique, scientifique, technique, énergétique, universitaire et culturel. Elle traduit également la volonté commune d'élargir ce partenariat à des secteurs où l'échange de compétences et de savoir-faire constitue un levier essentiel de développement.

Dans ce sens, les deux parties entendent favoriser les échanges d'expertises, de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation et de la restauration des monuments historiques, de la sauvegarde des biens culturels et du développement de programmes de recherche



conjoints. La coopération portera également sur le partage des méthodes scientifiques, des techniques de diagnostic, des procédés de restauration et des approches innovantes en matière de préservation du patrimoine.

L'ARCHÉOLOGIE DE SAUVETAGE COMME PRIORITÉ

Le partenariat prévoit, en outre, un renforcement de la coopération dans le domaine de l'archéologie préventive et des fouilles de sauvetage, devenues aujourd'hui indispensables pour protéger les vestiges archéologiques face aux projets d'aménagement et de développement urbain. L'accord ouvre également la voie à l'organisation de formations spécialisées, d'échanges académiques, de stages pratiques, de rencontres scientifiques et de programmes destinés à renforcer les compétences des étudiants, des chercheurs et des professionnels exerçant dans les métiers du patrimoine.

Cette coopération permettra ainsi de rapprocher les établissements de formation et les centres de recherche des deux pays, tout en favorisant la circulation des connaissances et le développement de projets scientifiques communs.

La Fédération de Russie dispose d'une solide tradition scientifique dans les domaines de l'archéologie, de la restauration monumentale et de la conservation des biens culturels. Ses instituts de recherche et ses centres spécialisés ont développé, au fil des décennies, une expertise reconnue dans la restauration des monuments historiques, l'archéologie de sauvetage ainsi que dans l'application des nouvelles technologies à l'étude et à la préservation du patrimoine. Cette expérience représente un atout majeur pour le développement de partenariats internationaux. De son côté, l'Algérie possède un patrimoine culturel d'une richesse exceptionnelle, couvrant toutes les grandes périodes de son histoire. Des sites préhistoriques aux cités antiques, en passant par les médinas, les ksour, les fortifications, les monuments islamiques et les nombreux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le pays dispose d'un héritage culturel dont la préservation constitue un enjeu scientifique, culturel et identitaire majeur. La formation des spécialistes et le recours aux technologies modernes sont devenus des axes prioritaires pour assurer la transmission de ce patrimoine aux générations futures.

Outre sa dimension scientifique, cette convention traduit la volonté des deux pays de faire de la préservation du patrimoine un véritable vecteur de coopération culturelle, de rapprochement entre les institutions et de développement des compétences. Elle témoigne également de la confiance mutuelle qui caractérise les relations algéro-russes et de leur volonté de diversifier davantage leur partenariat stratégique. Pour le ministère de la Culture et des Arts, cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale visant à moderniser les établissements de formation placés sous sa tutelle, à promouvoir l'ouverture sur les meilleures expériences internationales et à hisser les standards nationaux de conservation et de restauration du patrimoine au niveau des références scientifiques mondiales.

Aymen D.

90E ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE D'ASSIA DJEBAR

Un hommage à une œuvre intemporelle

TRENTE ANS après avoir inscrit son nom parmi les plus grandes figures de la littérature universelle, Assia Djebar continue d'habiter la mémoire collective. À l'occasion du 90e anniversaire de sa naissance, l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP) lui a consacré, mardi à Alger, une conférence placée sous le thème « L'écriture en faveur de la mémoire », réunissant universitaires, chercheurs et passionnés de littérature autour d'une œuvre qui n'a jamais cessé d'interroger l'histoire, l'identité et la condition humaine.

Animée par le professeur Wahid Ben Bouaziz, de l'Université d'Alger 2, le professeur Amar Guendouzi, enseignant de littérature anglaise et des études postcoloniales à l'Université Mouloud-Mammeri de Tizi Ouzou, ainsi que le professeur Hakim Miloud, enseignant à l'Université de Tlemcen et président du jury de la 8e édition du Grand Prix Assia-Djebar, cette rencontre a permis de revisiter le parcours exceptionnel d'une femme de lettres dont l'œuvre demeure une référence incontournable dans le paysage littéraire algérien et international.

Au fil des interventions, les conférenciers ont mis en lumière la singularité d'une écriture qui, dès son premier roman, « La Soif », rédigé alors qu'elle n'avait qu'une vingtaine d'années en pleine Guerre de Libération nationale, portait déjà les germes d'une réflexion profonde sur la société, la mémoire et la liberté. Ils ont rappelé qu'après l'indépendance, Assia Djebar a fait de l'écriture un espace de reconquête de l'histoire nationale, s'attachant à restituer la voix des oubliés et à déconstruire les récits hérités de la période coloniale.

Son roman « L'Amour, la fantasia » a notamment été présenté comme l'une des œuvres majeures de cette entreprise mémorielle. En croisant les archives historiques, les témoignages et les récits intimes, l'écrivaine y redonne une place centrale aux Algériens, et plus particulièrement aux femmes, longtemps relégués aux marges des récits officiels. Les intervenants ont souligné que cette démarche reposait avant tout sur la mémoire, qu'elle soit individuelle, familiale ou collective, devenue sous sa plume un véritable instrument de résistance face aux falsifications de l'histoire coloniale.

Les échanges ont également porté sur « La Femme sans sépulture », consacré à la martyre Zoulikha Oudaï, héroïne de la Guerre de Libération, dont le destin tragique est élevé au rang de symbole du courage des femmes algériennes. À travers ce récit, Assia Djebar poursuit son travail de transmission en donnant un visage et une voix à celles que l'histoire a trop souvent réduites au silence.

Les universitaires sont revenus sur plusieurs autres œuvres majeures qui jalonnent son parcours littéraire, parmi lesquelles « Le Blanc de l'Algérie », « Loin de Médine », « Femmes d'Alger dans leur appartement », « Les Nuits de Strasbourg » ou encore « Nulle part dans la maison de



mon père », récit autobiographique dans lequel elle évoque son enfance à Cherchell, son itinéraire personnel et la relation privilégiée qu'elle entretenait avec son père, figure essentielle dans son éveil intellectuel.

Par ailleurs, les intervenants ont tenu à rappeler la richesse d'un parcours intellectuel qui dépasse largement le seul champ de la littérature. Historienne, essayiste, critique, cinéaste et anthropologue, Assia Djebar a constamment fait dialoguer les disciplines pour mieux comprendre les fractures de l'histoire et interroger les mécanismes de la mémoire. Son œuvre, caractérisée par une remarquable polyphonie narrative, continue d'alimenter les travaux universitaires à travers le monde et demeure une source de réflexion incontournable sur les rapports entre histoire, identité, langue et transmission.

À l'issue des communications, un débat nourri s'est engagé avec le public, en présence de plusieurs membres du jury de la 8e édition du Grand Prix Assia-Djebar du roman. Les échanges ont permis d'évoquer d'autres facettes de cette personnalité d'exception, notamment son apport au théâtre et au cinéma, deux disciplines qu'elle considérait comme des prolongements naturels de son engagement intellectuel et artistique.

Institué en 2015 en hommage à la romancière disparue la même année, le Grand Prix Assia-Djebar distingue chaque année les meilleures œuvres romanesques publiées en arabe, en amazighe et en français.

A. D.

République Algérienne Démocratique et Populaire

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES DE BASE

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE LA WILAYA DE DJANET

NIF : 422015000056085

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

La Direction des Travaux Publics de la Wilaya de Djanet, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation d'un ouvrage d'art à Tin Gdazen Ouest commune de Bordj El Haouass

CONDITIONS MINIMALES D'ELIGIBILITE :

Ne sont éligibles au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales que les entreprises satisfaisant obligatoirement aux conditions minimales suivantes :

A/ références professionnelles :

Le soumissionnaire doit être qualifié en Travaux Publics (Activité Principale) et classé à la **catégorie 06 ou plus,**

Le certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité le jour d'ouverture des plis.

B/ Capacités financières :

Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen supérieur ou égal à **50.000.000,00 DA** sur la base des bilans des trois meilleures années parmi les cinq années **(2020-2021-2022-2023-2024)** justifié par des bilans visés par des commissaires aux comptes et portants les cachets de dépôts au niveau des services des impôts ou par des attestations de chiffres d'affaires délivrées par les services des impôts.

C/ Capacités techniques :

1-Avoir réalisé à partir de l'année **2012** des travaux de béton ou béton armé, quantité supérieur ou égal **(1000M3)**, justifiés par une seule attestation de bonne exécution signée, datée et enregistrée y compris le procès-verbal de réception définitive ; délivrée par les maitres d'ouvrages ou avoir réalisé un ouvrage d'art ou un dalot de portée supérieure à **30 ml**. Justifié par une seule attestation de bonne exécution y compris le procès-verbal de réception définitive délivrée par les maitres d'ouvrages datées et enregistrées.

Pas de groupement d'entreprises dans le cadre du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature doit contenir (Enveloppe A)

1. La déclaration de candidature dûment remplie , signée et datée;
2. L'état de renseignements établi conformément au modèle joint au dossier de candidature ;
3. La déclaration de probité dûment remplie , signée et datée;
4. Les statuts, en cas de société.
5. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le soumissionnaire ;
6. Le certificat de qualification et classification professionnelle Activité principale Travaux Publics et classé à la Catégorie 06 ou plus en cours de validité le jour d'ouverture des plis .
7. Les bilans financiers de l'entreprise pour les années (2020-2021-2022-2023-2024)certifiés par un commissaire aux comptes et visés par les services des impôts ou attestation d'activité C20. ;
8. Les références bancaires justifiées par des attestations de solvabilité (moins de 3 mois) et le RIB.
9. Les moyens matériels à déployer, justifiés par les cartes grises +contrat d'assurance valide pour le matériel soumis à immatriculation et en cas de leasing le matériel doit être aussi justifie par un contrat de leasing et carte grise gagée.
10. Les moyens humains à déployer, justifiés par des diplômes, attestations de travail et attestations d'affiliation CNAS.
11. Les références professionnelles ; justifiées par les attestations de bonne exécution délivrées par les maitres d'ouvrages
12. Attestation du dépôt légal des comptes sociaux année2024 pour les sociétés
13. Le registre de commerce électronique

L'offre technique doit contenir (Enveloppe B)

1. La déclaration à souscrire établie dûment remplie , signée et datée;
2. Le mémoire technique justificatif reprenant la méthodologie du travail à adopter par rapport au délai des travaux selon le modèle annexé.
3. Le planning prévisionnel d'exécution des travaux établi en fonction du délai proposé.
4. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite " lu et accepté " ;

L'offre financière doit contenir (Enveloppe C)

1. La lettre de soumission dûment renseignée, signée, cachetée et datée
2. Le bordereau des prix unitaires dûment renseigné, signé, cacheté et daté
3. Le détail quantitatif et estimatif dûment renseigné, signé, cacheté et daté.

Adresse de retrait des offres :

Direction des Travaux Publics de la wilaya de Djanet - CITE ZALOUAZ –Secrétariat de Direction -.

Présentation et dépôt des offres :

Les soumissionnaires doivent présenter leurs soumissions dans laquelle figurent un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière lesquelles sont insérés dans des enveloppes séparées et Cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet d' avis de d'appel d'offre national avec exigence de capacités minimales ainsi que la mention« Dossier de candidature » « Offre technique » ou « Offre Financière »selon le cas.

- Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe extérieure cachetée et anonyme. Cette enveloppe extérieure devra comporter la mention suivante : « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres » Un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales»

Pour la réalisation d'un ouvrage d'art à Tin Gdazen Ouest commune de Bordj El Haouass

Adresse de depot des offres : Direction des Travaux Publics de la wilaya de Djanet – cite Zalouaz –bureau des marchés -.

Email : dtp56djanet@gmail.com :TEL-FAX : 030353070

Durée de préparation des offres : est fixée à **(21) jours** à compter de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP . Si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Date et heure limite de dépôt des offres : sera le dernier jour de la durée de préparation des offres de 8h à 13 :30h.

Ouverture des plis : sera tenue, en séance publique au siège de la Direction des Travaux Publics de Djanet, le jour de dépôt des offres à 14h00. Les soumissionnaires intéressés peuvent y assister

Validité des offres : Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de préparation des offres augmentée de trois mois à compter de la date de dépôt des offres.

Le Jeune Indépendant **du 02/07/2026 / ANEP 2616022996**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST
BP 62 SAID HAMDINE BIR MOURAD RAIS ALGER.
N° Identification fiscale : 000016001405697
Programme Logements Location Vente

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT (MAITRISE D'ŒUVRE) N°90/DRAE/AADL/2026

En application aux dispositions des articles N° 36,37,38 et 39 de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, notamment les articles 42, 47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT- DIRECTION REGIONALE D'ALGER EST « **AADL – DRAE** » lance un Concours National d'Architecture Restreint (maitrise d'œuvre) : **Etude Et Suivi Des Travaux De Réalisation De 900 Logements Location-vente En TCE Avec Locaux A Usage Commercial, Professionnel Et Conciergeries Y Compris Les Travaux De Viabilisation sis à BETHLOU Commune d'EL KSEUR, Wilaya De BEJAIA. Programme logements location-vente AADL 03 Tranche 300 000 Logements Zone 01.**

Le concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) objet du cahier des charges, s'adresse aux architectes agréés (inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité) seul ou en groupement et aux bureaux d'études publics, justifiant les capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

1) **CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :**

a. **Capacités professionnelles** :

- Une copie de l'agrément délivré par l'ordre national des architectes en cours de validité.

a. **Capacité financière** :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à **20 000 000,00 DA.**
Il s'agit du chiffre d'affaires cumulé des trois (03) bilans des trois (03) dernières années des (2022,2023,2024 ou éventuellement 2025), justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans comptables visés par les services des impôts, ou par le certificat d'existence C20 délivrés et visés par les services des impôts.

b. **Capacités techniques :**

- **Références professionnelles :**

- Ayant déjà assuré la mission d'étude et de suivi, d'au moins :
- Un cumul de 400 logements en TCE en prenant en considération les projets d'au moins de 100 logements en TCE ou plus.
- Ou un (01) projet d'équipement en TCE classé à la catégorie « C ».
- Ou Deux (02) Projets d'équipements en TCE classé à la catégorie « B ».

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution des projets réceptionnés contenant :

- L'intitulé et la catégorie du projet
- Le montant du projet
- La date de réception provisoire ou définitive.

Délivrées par : des maitres d'ouvrage publics.

Les promoteurs ou opérateurs privés ayant réalisés des logements ou équipement sont tenus de présenter des attestations délivrées par les Directions de l'Urbanisme, de l'Architecture et de la Construction, ou de la Direction du logement, justifiant la mission étude et suivi (logements ou équipement) des projets réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Ces attestations doivent contenir obligatoirement les informations suivantes :

- L'intitulé et la catégorie du projet
- La référence et la date du permis de construire.
- Certificat de conformité
- Le montant du projet (déclaré par l'opérateur sur le devis joint à la demande du permis de construire)

- **Moyens humains :**

Disposant au minimum le personnel suivant :

- Un (01) Chef de projet : Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à quatre (04) ans
- Un (01) Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à trois (03) ans

Justifiés par : les diplômes, attestation d'affiliation CNAS en cours de validité, CASNOS ou éventuellement fiche carrière, Contrat ANEM.

- **Moyens matériels :**

- Disposant au minimum les moyens matériels suivants :

- Un (01) véhicule automobile
- Un (01) micro-ordinateur ;
- Une (01) imprimante ;

Justifiés par les pièces suivantes :

- Carte grise et police d'assurances en cours de validité pour le véhicule automobile.
- Constat récent d'huissier de justice (daté de Six (06) mois au maximum à la date d'ouverture des plis) justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte de vente notarié, le cas échéant pour le matériel non roulant.

2) **CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :**

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement solidaire d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges, mais chaque membre doit présenter un agrément valide.

Le groupement doit être impérativement solidaire.

Conformément aux articles 57, 77 et 81 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publique et des délégations de service public, le soumissionnaire ne peut participer qu'une seule fois au sein d'un groupement à l'occasion des différents appels à la concurrence des programmes de logement location-vente AADL 3 (300 000 logts tranche 2026), faute de quoi les groupements concernés par la participation d'un soumissionnaire au sein de plus d'un groupement seront écartés.

- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera éliminée systématiquement.**
- **Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.**
- **Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation technique.**
- **Les moyens humains ayant été utilisé dans un autre projet location-vente en cours, ou un projet objet d'appel d'offres (concours) AADL3 ; ne peuvent être pris en compte au présent concours.**

Le cahier des charges du concours sera retiré auprès de la **Direction de l'Agence Régionale AADL Alger est** sis à **BP N°62, said Hamdine, Bir Mourad Rais. W D'alger** contre la somme de **Vingt Mille Dinars (20.000,00 DA)** non remboursable représente les frais de reproduction.
Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet, dans le cas d'un groupement **solidaire**, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraires dans la convention de groupement. Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours national d'architecture restreint.
Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique, une offre de prestations et une offre financière, comme suit :

A. **Le dossier de candidature comprend :**

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. La déclaration de sous-traitant ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet
4. Une copie du statut pour les personnes morales ;
5. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.
6. Les documents relatifs aux pouvoir habilitant les personnes à engager le soumissionnaire.

B. **L'offre technique comprend :**

1. La déclaration à souscrire, selon modèle ci-joint, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoiré technique justificatif selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet sous peine de rejet de l'offre : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :
 - Note méthodologique :
 - Contraintes et solutions proposées.
 - Moyens humains à mobiliser pour le projet justifié par : les diplômes, les attestations d'affiliation CNAS et/ou CASNOS et éventuellement fiches carrière, contrat ANEM.
 - Moyens matériels à mobiliser pour le projet sont justifiés par les pièces suivantes :
 - Carte grise et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant (véhicule automobile).
 - Constat récent d'huissier de justice (daté de Six (06) mois au maximum à la date d'ouverture **des offres techniques**)justifiant la propriété du matériel et les références appuyé d'un acte notarié, le cas échéant pour le matériel non roulant.
3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

C. **L'offre de prestations comprend :**

Les pièces graphiques et écrites :
es pièces graphiques doivent être présentées sous format A1 en noir et blanc et nuance de gris.

- Plan d'ensemble du projet faisant ressortir son intégration dans son environnement immédiat
- Plan de masse à l'échelle appropriée.
- Les vues en plans des différents niveaux à l'échelle 1/100 ou 1/200.
- Les coupes et les façades à l'échelle 1/100 ou 1/200.
- Perspectives et croquis faisant ressortir l'image du projet.
- Un rapport de présentation du projet : justifiant la partie aménagement extérieur et la partie architecturale, la programmation, les surfaces et le coût des travaux.
- Tableau comparatif des surfaces faisant apparaître les surfaces utiles des entités fonctionnelles et les surfaces du programme
- Tout autre document nécessaire pour une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet, et ce conformément aux principes de composition d'aménagement et d'architecture
- L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.

- **Le code choisi par le partenaire cocontractant contient 05 chiffres avec type de police « Arial Narrow » et taille de la police 16 et transcrit à droite de la planche à la place du cartouche.**
- **L'unification du processus d'évaluation des prestations graphiques sous format A1 en noir et blanc et nuance de gris (œuvre architecturale). Elle permet d'assurer l'homogénéité des supports soumis, de faciliter leur analyse comparative et de préserver l'objectivité, la transparence et l'équité des délibérations.**

D. **L'offre financière comprend :**

La lettre de soumission selon modèle ci-joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

NB : Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations ni dans les plis des offres techniques, sous peine de rejet de ces offres.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

Direction Régionale d'Alger Est de l'AADL
Sise à BP 62 SAID HAMDINE-BIR MOURAD RAIS-W ALGER

La durée de préparation des offres est fixée ci-dessous à compter de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence dans la presse écrite ou le BOMOP ou presse ou le portail électronique des marchés publics selon les phases suivantes :

-10 jours pour le dossier de candidature ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.

NB : Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.

-21 jours pour l'offre technique, prestations et financière : les candidates présélectionnées seront invitées par voie de presse écrite et BOMOP et presse électronique et le portail électronique des marchés publics à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres seront compter à partir de la date de la première parution de la publication de la présélection dans la presse écrite ou le BOMOP ou presse électronique ou le portail électronique des marchés publics.

Si ces jours coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

L'offre technique, l'offre de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, portant les mentions ci-après :

La dénomination du soumissionnaire, l'objet du concours, le numéro du concours ainsi que la mention « Offre technique », « Offre de prestations » et « Offre financière » selon le cas
Ces enveloppes doivent être mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui porte l'objet du concours, le numéro du concours et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit leau plus tard à 12H00 (heure limite)

L'ouverture en séance publique du dossier de candidature, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus- indiquée à treize heures (13 h 00). Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres cumulée augmentée de Quatre-vingt Dix (90) jours à compter de la date de dépôt des offres techniques, de prestation et financières.

Le Jeune Indépendant **du 02/07/2026 / ANEP 2616023046**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, L'URBANISME ET DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT -AADL -
DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST
cité 540 logements AADL BT « D » Brakni W.Blida.
N° Identification fiscale : 000016001405697
PROGRAMME DES 185.000/200.000 LOGEMENTS LOCATION-VENTE

RELANCE APRES INFRECTUOSITE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 127/DRAO/AADL/2026

En application des articles 36, 38 et 39 de la loi N° 23-12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles,40, 43 et 44 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT-DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST« DRAO – AADL » lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour **LA RÉALISATION DE 1000 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIE Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION « RESEAUX TERTIAIRES » SIS A LA COMMUNE D'EL AFFROUN, WILAYA DE BLIDA « Tranche 185 000 Logements, Zone 01 »,** Conformément aux articles 34,38,43,60 et 63 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 Fixant les Règles Générales relatives aux marchés publics et aux articles 44,54,55,56 et 57 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service publics.
L'avis d'appel d'offre objet du présent cahier des charges s'adresse aux candidats remplissant les conditions d'éligibilités suivantes :
En application du décret exécutif N° 93-289 du 28/11/93 portant obligation pour toutes les entreprises intervenant dans le cadre de la réalisation des marchés publics du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, d'être titulaire du certificat de qualification et classification professionnelle, modifié et complété par le décret exécutif N° 05-114 du 07/04/2005.
En application de l'arrêté interministériel du 01/03/1983 fixant la nomenclature des activités économiques des entreprises du bâtiment, de travaux publics et l'hydraulique, sous peine d'élimination.
Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse aux entreprises nationales, publiques ou privées, agissant seule ou en **groupement** momentané d'entreprises **solidaires**, satisfaisant les conditions ci-dessous ; peuvent soumissionner :

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

I) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a) -Capacités professionnelles :
Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **IV (Quatre) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et en Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire** en cours de validité.

b) Capacités financières
Ayant un chiffre d'affaires Cumulé des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024) **ou éventuellement 2025** égale ou supérieur à **400 000 000,00 DA** justifiés par les bilans fiscaux et sec annexes indiquant les différents résultats financiers, visés par les services des impôts.

c)Capacités techniques : ayant les moyens humains et matériels suivant :
1/-Moyens humains : le soumissionnaire devra avoir minimum le personnel suivant :
- Un (01), Architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment, ayant une expérience supérieure ou égale à 03 ans.
-Un (01) Technicien supérieur ou plus en bâtiment ou VRD ou travaux public ou hydraulique ayant une expérience supérieure ou égale à 02 ans.
, justifié par les pièces administratives et règlementaires y afférent à savoir : affiliation CNAS CASNOS (en cours de validité), diplômes, et le cas échéant fiches carrières.

2/-Moyens matériels :
Le soumissionnaire doit avoir minimum les moyens suivants :
- Un (01) camions de 15 t ou plus
- Une (01) centrale à béton de 30 m3/h ou plus.
- Une (01) grue fixe
- Une (01) pelle mécanique.

NB : La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant), Procès-verbal récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres) appuyés d'un acte de vente notarié ou facture d'achat le cas échéant pour matériel non roulant, et /ou un contrat leasing avec une banque.

3/-Références professionnelles : le soumissionnaire devra remplir l'une des conditions suivantes à savoir :

- Un projet de réalisation de 400 logements ou plus en TCE en un seul tenant.
- Ou Un cumul de projets de logements de 450 logements ou plus en TCE en prenant en considération les projets de 50 logts ou plus.
- Ou Un (01) projet d'équipements en totalité (TCE) de catégorie D ou plus.

Justifier par des attestations de bonne exécution ou d'exécution délivré par des maître d'ouvrages publics, des projet réceptionnés les 10 dernières années (2016 à 2025).
Ces attestations doivent contenir les informations suivantes ou accompagné des documents ci-après :

- **L'intitulé du projet**
- **Le montant du projet d'équipement**
- **Délai de réalisation**
- **Date du procès-verbal provisoire ou définitive**
- **Catégorie de projet d'Equipment**

II-CAS GROUPEMENT MONMENTANE D'ENTREPRISES SOLIDAIRES
Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement solidaire d'entreprise, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges, a l'exception du certificat du qualification et classification professionnel (Chaque membre doit présenter un certificat du qualification et classification professionnel en cours de validité)
Le groupement doit être impérativement solidaire.
Capacités professionnelles :
LE CHEF DE FILE DU GROUPEMENT Ayant la qualification et classification professionnelle à la catégorie **IV (Quatre) ou plus, qualifié en bâtiment comme activité principale et en Travaux publics ou Hydraulique en activité secondaire** en cours de validité.

LES MEMBRES DU GROUPEMENT doivent être qualifies en bâtiment comme activité principale et classe a la catégorie III (Trois) ou plus en cours de validité.

- **Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera éliminée systématiquement.**
- **Le dossier de candidature ne peut être complété.**
- **Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne sont pas sujets à la notation lors de l'évaluation de l'offre technique.**

-Les pièces justifiant les conditions d'éligibilité ne doivent pas être présentes dans l'offre technique.

Le dossier de l'appel d'offres sera retiré auprès de l'A.A. D.L
Agence Régionale d'Alger Ouest
Sise à Cité des 540 Logements BRAKNI – Bt « D » - Wilaya de Blida
Contre le paiement **de Vingt Mille (20 000.00 DA), au niveau de la régie de la direction régionale d'Alger Ouest**, non remboursable représentant les frais de la documentation contre la remise d'un reçu de paiement à joindre dans l'offre technique.
Le cahier des charges doit être retiré par le candidat soumissionnaire ou son représentant désigné à cet effet sur présentation d'un extrait du registre de commerce ou une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle
Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer à l'appel d'offres. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises solidaire, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet.

Conformément à l'article 47 de la loi N°23-12 du 05/08/2023 fixant les Règles Générales, relatives aux marchés publics et l'article 67 du décret présidentiel n° 15 -247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le dossier de l'appel d'offre mis à la disposition des soumissionnaires, contient les renseignements et les documents nécessaires lui permettant de présenter des offres acceptables à savoir :

- **Dossier de candidature**
- **Offre Technique**
- **Offre Financière**

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique », « offre financière », selon le cas ;Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – **appel d'offres N°**……..
L'offre doit parvenir au service contractant à la date et au plus tard à l'heure limite de dépôt des offres.
Aucune modification, rature, surcharge ou suppression sur le présent cahier des charges n'est admise.
L'ensemble des pièces, devra être coté, paraphé, daté et signé par la personne physique ou morale habilitée à cet effet.
Les offres adressées par poste ne seront pas acceptées.

L'enveloppe dénommée « DOSSIER DE CANDIDATURE » contient :

Une déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet
Une déclaration de probité (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Une déclaration de sous-traitant (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
Les statuts pour les sociétés
Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise
Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires cités à l'article N°04 du présent cahier des charges à savoir :
a)- Capacités professionnelles :
Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité
Une copie du registre de commerce

b) -Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires :
Relevé bancaire ou attestation de solvabilité délivrée par la banque du soumissionnaire.
Les bilans comptables et ses annexes indiquant les différents résultats financiers des trois meilleurs bilans des cinq dernières années (2020-2021-2022-2023 et 2024) **ou éventuellement 2025** (visé par les services des impôts).
Une copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les antennes locales du centre national du registre de commerce (CNRC).
c)-Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles :
Copie des attestations fiscales, parafiscales d'organismes de sécurité sociale (CNAS,
CASNOS, et extrait de rôle apuré ou avec échéancier)
Numéro d'immatriculation fiscale (carte fiscale/NIF).
Liste des moyens humains (affiliation CNAS et Diplômes, et le cas échéant fiches carrières),
La liste des moyens matériels de l'entreprise doit être appuyé par (Cartes grises et police d'assurances en cours de validité pour le matériel roulant), Procès-verbal récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références (daté de six mois maximums à la date de dépôt des offres) appuyés d'un acte de vente notarié ou facture d'achat le cas échéant pour matériel non roulant, et /ou un contrat leasing avec une banque.
Références professionnelles accompagnés des attestations de bonne exécution ou attestation d'exécution délivrées par des maitres d'ouvrage publics.

NB : Toute pièce fournie par l'entreprise doit être valide à la date d'ouverture des plis.
B. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE TECHNIQUE » contient :
1/La déclaration à souscrire (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif signé, daté et cacheté par le soumissionnaire selon modèle joint au présent cahier des charges (sous peine de rejet de l'offre) et tout autre document exigé y afférent à savoir :
Les moyens humains à mobiliser pour le projet
Le matériel et équipement à mobiliser pour le projet
Méthodologie d'exécution des travaux
Contraintes d'exécution des travaux et solutions proposées
Le Délai d'exécution
3/-Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4/-Caution de soumission d'un montant supérieur à 1% de l'offre pour les offres excédants le montant d'un milliard de dinars en toutes taxes comprises (1 000 000 000 .00) DA/TTC
5/-Le planning de la réalisation des ouvrages.

C. L'enveloppe dénommée « L'OFFRE FINANCIERE » contient :

1/-La lettre de soumission (selon modèle ci-joint) renseignée, signée, datée, avec apposition de cachet.
2/- La décomposition du prix global et forfaitaire pour la partie logement
3/- La décomposition du prix global et forfaitaire pour la partie conciergerie
4/-le bordereau des prix unitaire partie commerce.
5/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie commerce.
6/- Tableau récapitulatif de la partie commerce.
7/-le bordereau des prix unitaire partie VRD.
8/-le devis quantitatif et estimatif dument daté et signé partie VRD.
9/- Tableau récapitulatif de la partie VRD.
10/- Tableau récapitulatif du montant total du marché

Il est accordé au soumissionnaires un délai de préparation des offres **de Quinze (15) jours**, il commence à courir à partir de la 1ere publication de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP, dans la presse écrite ou la presse électronique agrée ou le portail électronique des marchés publics.
.Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient, proroger la durée de préparation des offres au moins trois jours avant la date limite de dépôt des offres. Dans ce cas, il en informe les candidats par tout moyen.
Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la durée de préparation des offres, soit le **Quinzième (15ème) jour au plus tard à 12h00**.
Cette date est tacitement reportée au premier jour ouvrable, au cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.
L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :
Direction Régionale d'Alger Ouest de l'AADL
sis à : cité 540 logements AADL BT « D » Brakni W.Blida

L'ouverture en séance publique des plis des dossiers de candidatures, des offres techniques et financières s'effectuera en une seule phase au siège du maitre de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires, le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à Treize (13h00) heurs.
L'offre demeure valide pendant une période de Quatre Vingt Dix (90) jours augmentée de la durée de préparation des offres.
Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

***Le Jeune Indépendant* du 02/07/2026 / ANEP 2616023025**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE TIZI OUZOU
DIRECTION DE LA CULTURE
NIF N° 099215015038234

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES N° 02/DC/2026

La Direction de la Culture et des Arts de la wilaya de Tizi-Ouzou, relance, après infructuosité, l'avis d'appel d'offre national, avec exigences de capacités minimales relatif à la conception et réalisation des aménagements scénographiques du musée de Tizi-Ouzou, dans le cadre de l'opération d'étude, réalisation et équipement d'un musée régional à Tizi-Ouzou

Sont éligibles à soumissionner les entreprises et les groupements d'entreprises, habilitées à réaliser des aménagement muséaux et expositions (**Conception scénographique, réalisation des agencements y compris fourniture et installation des équipements),** disposant d'un registre de commerce incluant les codes d'activités en relation avec la conception de l'architecture d'intérieur et l'exécution des travaux d'agencement.

- **NB : Les entreprises intéressées doivent disposer de :**
 1- **Références professionnelles dans le domaine considéré, justifiées par deux attestations de bonne exécution, au minimum pour avoir exécuté des prestations similaires**
 2- **Moyenne du chiffre d'affaires supérieur ou égal à 05 millions de dinars représentant l'activité des trois dernières années, approuvés par les services des impôts.**

a) Présentation du dossier :

Conformément à **l'article 67 du Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public** et **l'article 47 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics**, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

A/ Dossier de candidature : comprend les documents suivants :

- Déclaration de candidature (modèle joint au cahier des charges) dûment renseignée, datée, signée, cachetée par le soumissionnaire unique ou par le mandataire en cas de soumission dans le cadre d'un groupement ;
- Déclaration de probité (modèle joint au cahier des charges) dûment renseignée, datée, signée, cachetée par le soumissionnaire unique. Dans le cas de soumission dans le cadre d'un groupement, la déclaration de probité doit être individuelle à chaque membre;
- Profil Général de (ou) des entreprises ;
- Statut pour les sociétés (personne morale) ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- Registre de commerce ;
- Attestations de bonne exécution dans le domaine du cahier des charges, **(deux au minimum) ;**
- En cas de soumission dans le cadre d'un groupement d'entreprises, est exigé la convention de groupement, stipulant le mandataire et la répartition des tâches ;
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires.

B/ L'offre technique : Comprend les documents suivants :

- Déclaration à souscrire dûment remplie, datée, signée, cachetée ;
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite **«Lu et accepté»** paraphé, daté, signé et cacheté.

- **Un mémoire technique justificatif comprenant :**

 1- Le projet scénographie et muséologique incluant la conception et l'intervention muséographique et scénographique sur support numérique et version imprimée sur format A1 et le rapport descriptif.

 2- Moyens matériels à mettre œuvre pour exécuter les prestations avec les pièces justificatives notamment facture d'achat, les contrats de location ou de leasing, PV d'évaluation du matériel établi par un huissier de justice.

 Le matériel roulant doit être justifié par des cartes grises, contrats d'assurances en cours de validité, contrôle technique ,…etc ;

 3- Moyens humains à mettre à la disposition du projet avec les pièces justificatives, notamment les références professionnelles visées par l'employeur, les diplômes et les attestations de formation, les attestations de travail, les projets de contrats de recrutement, les attestations d'affiliations CNAS en cours de validité ;

 4- La méthodologie d'exécutions (Justifiée par un planning détaillé d'exécution des prestations, les moyens humains et matériels à mobiliser, durant chaque phase et le rendu de la conception à matérialiser, sur un support magnétique ou sur version imprimée

 5- Délais d'exécution ;

 6- PV de visite de site .

C/ Offre financière : Comprend les documents suivants :

- La lettre de soumission (modèle joint au cahier des charges) dûment remplie, datée, signée et cachetée ;
- Le bordereau des prix unitaires dûment remplie, datée, signée et cachetée ;
- Le bétail estimatif et quantitatif dûment remplie, datée, signée et cachetée.

Conformément **à l'article 67 du Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public**, **l'article 47 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics**, les offres seront présentées sous plis suivant les mentions ci-après :
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique » et « Offre financière ».
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante :
Avis d'appel d'offres national ouvert N°02-DCA-2026, avec exigences de capacités minimales portant la **conception et réalisation des aménagements scénographiques du musée de Tizi-Ouzou, dans le cadre de l'opération d'étude, réalisation et équipement d'un musée régional à Tizi-Ouzou** « À ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ».

NB : Conformément **à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 47 de la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics** ,, les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché, qui doit les fournir dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de sa saisine, et en tout état de cause, avant la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché public.

- Registre de commerce dument authentifié par les services CNRC ;
- Extrait de rôles apuré ou avec échéancier en cours de validité ;
- Attestations de mise à jours en cours de validité CNAS ;
- L'original du casier judiciaire du gérant en cours de validité.
- Numéro d'identification statistique, fiscal et le relevé de l'identité bancaire ;
- Attestation de dépôt légale des comptes sociaux (SARL, EURL, SPA, SNC).

Le délai de préparation des offres est fixé à **21 jours, à compter de la première parution du présent avis d'appel dans la presse nationale,** et le dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, **conformément à l'article 66 alinéa 5 du Décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public,** les offres seront déposées au niveau du **siège de la Direction de la Culture et des Arts de Tizi-Ouzou,** sise 1104 Rue Rabia Ali Tizi-Ouzou à 10**h. 30mn, l'ouverture des plis aura lieu à 11h00mn en présence des soumissionnaires.**

Par ailleurs, les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de 03 mois, augmentée de durée de préparation des offres.

***Le Jeune Indépendant* du 02/07/2026 / ANEP 2616023044**

MONDIAL

Haaland et la Norvège éliminent la Côte d'Ivoire et filent en 8es

L'inévitable Erling Haaland a surgi en fin de match pour éliminer la Côte d'Ivoire 2 à 1 et offrir à la Norvège une première victoire dans un match à élimination directe en Coupe du monde, mardi en 16es de finale.



Isolé en pointe, rarement trouvé et souvent peu menaçant, le Lucky Luke viking a tiré une dernière cartouche victorieuse à la 86e minute à un moment où la défense ivoirienne s'est désintéressée de lui. Patrick Berg, milieu de Bodo-Glimt, a aspiré toute l'arrière-garde au maillot orange avant de centrer vers la superstar de Manchester City, laquelle a trouvé la cible dans un tir qui ressemblait à un contrôle manqué.

Haaland n'a souvent besoin que de quelques miettes et il s'est jeté sur celle-ci avec gourmandise, ce qui lui permet de rester installé à la deuxième place des meilleurs buteurs du Mondial, avec cinq réalisations en trois matchs.

Le géant blond aura fort à faire en huitièmes de finale contre le Brésil de Gabriel, le défenseur d'Arsenal avec qui il livre toujours des combats de haute volée en Premier League.

La Côte d'Ivoire rentre à la maison avec des regrets, elle qui a proposé une belle adversité et a eu de multiples opportunités de marquer. Elle a obtenu une ultime chance sur un coup franc d'Amad Diallo dans le temps additionnel, mais le gardien Orjan Nyland a réalisé une magnifique parade pour détourner le danger et sauver les siens. Le spectacle, l'intensité et l'enthousiasme sont montés crescendo dans un stade d'Arlington climatisé, au toit fermé, sous lequel s'étaient massés quelques milliers de Norvégiens, une poignée d'Ivoiriens (les visas ont été refusés aux supporters de ce pays d'Afrique de l'Ouest) et une majorité de locaux portant des maillots des États-Unis, de l'Argentine ou du Mexique. Les yeux étaient tournés vers Haaland, mais il a longtemps été invisible, sauf sur deux têtes peu appuyées et une reprise plus menaçante, bien coupée par Ibrahim Sangaré. La qualité de la défense ivoirienne explique en partie ce sevrage forcé, point de départ fréquent de contre-attaques rapides sur les côtés, avec Nicolas Pépé et Yan Diomandé. Antonio Nusa a volé la vedette avec un but de toute beauté. Servi par son capitaine, Martin Odegaard, il a effectué une belle frappe, hors de portée de Yahia Fofana. Les Éléphants ivoiriens ont ensuite pratiqué un pressing plus haut et plus intense dans leur quête d'égalisation. Mais Nyland a bien bloqué l'espace sur un tir de Pépé à la suite d'une autre frappe, contrée, du latéral Guéla Doué, le frère de Désiré Doué. Les attaquants ont aussi joué aux défenseurs de luxe : Haaland est venu dégager en force un ballon chaud, tandis qu'Amad Diallo a réalisé un sauvetage devant sa ligne de but.

L'ailier de Manchester United, entré en seconde période, a renfilé sa cape de superhéros moins de 10 minutes plus tard avec un slalom superbe dans la surface adverse, fait de crochets et d'un relais avec Pépé, avant de décocher un tir puissant entre deux adversaires.

Mais Nyland l'a privé du doublé à la toute fin et a mis fin à l'aventure des Africains, novices dans une phase à élimination directe en Coupe du monde.

La Norvège avait déjà disputé un tel sommet, une fois, en huitièmes de finale du Mondial 1998, mais l'Italie l'avait éliminée.

FRANCE - SUÈDE (3-0)

Didier Deschamps s'est incliné au moment de la sortie de Kylian Mbappé

MÊME Didier Deschamps a fini par s'incliner. Au moment de la sortie de Kylian Mbappé, auteur d'un doublé face à la Suède (3-0) en 16e de finale de la Coupe du monde 2026 mardi, le sélectionneur des Bleus s'est prosterné devant la capitaine des Bleus, qui a inscrit ses 17 et 18es buts dans la compétition.

Pendant qu'eux continuent de s'amuser à l'autre bout du monde, la France, elle, continue de rêver. Intraitables, les Bleus n'ont eu aucune pitié pour la Suède (3-0), mardi soir, en 16e de finale de la Coupe du monde, au terme d'un nouveau festival offensif, où Kylian Mbappé, le capitaine, a inscrit deux nouveaux buts pour porter son total à six réalisations dans la compétition. Ou plutôt «sa» compétition, si vous préférez. Revenu à une petite unité du meilleur buteur de l'histoire de la compétition (Lionel Messi, 19 buts), l'attaquant du Real Madrid a cédé sa place à Jean-Philippe Mateta à la 85e minute, comme si Didier Deschamps souhaitait (un peu) l'économiser en vue du huitième de finale face au Paraguay, samedi (23 h). Au moment de la sortie de son buteur, le sélectionneur des Bleus, d'ordinaire mesuré sur son banc, s'est laissé aller en effectuant une révérence qui en dit long sur son estime envers le capitaine des Bleus, lui qui a déjà inscrit trois doublés depuis le début du Mondial.

«Deschamps ? Il prend sur lui. C'est un moment pas facile pour lui et sa famille. On le sait tous. C'est ce qui nous soude encore plus. C'est notre leader, notre coach. L'image fait plaisir à voir. On est une vraie famille», a réagi Lucas Digne après la rencontre, revenant notamment sur l'accolade de Mbappé à Deschamps après le premier but. Ces derniers jours, c'est en effet tout un groupe qui s'est uni autour de son sélectionneur, qui a perdu sa mère la semaine passée.

«C'est l'ADN de ce groupe, on est tous ensemble. On sait que le coach a vécu une épreuve par laquelle malheureusement on va tous passer. Il y a des choses plus importantes que le foot. Il faut qu'il le sache - mais il le sait déjà - qu'il ne sera jamais tout seul avec nous et que quoi qu'il arrive on va le soutenir», a conclu Mbappé sur le sujet.

PAYS-BAS

Ronald Koeman démissionne !

L'ÉLIMINATION des Pays-Bas en seizième de finale de la Coupe du Monde face au Maroc a été fatale à Ronald Koeman. Ce dernier a annoncé, sur Instagram, qu'il quittait son poste de sélectionneur national.

L'objectif des Pays-bas avait été fixé : demi-finale. Mais c'est en seizième que les Oranje ont quitté la compétition, par la petite porte mais face à un redoutable adversaire, le Maroc. La sélection dirigée par Roenald Koeman n'avait pas été vernie par le tirage au sort, puisqu'il faisait partie des premiers de groupe qui devaient tomber contre un 2e, et pas un 3e. Et pas n'importe quel 2e puisque le Maroc avait fini la phase de poules invaincu, avec 7 points au compteur.

Les Pays-Bas, décevants, ont été dominés par les Lions de l'Atlas, mais menaient 1-0 avant de se faire rejoindre dans le temps additionnel et de perdre lors de la séance de tirs au but. Critiqué pour son plan de jeu jugé trop frileux, Ronald Koeman se faisait étriller par la presse néerlandaise ce mardi matin. Et il a pris la décision que beaucoup souhaitaient. « Hier soir, j'ai pris la décision de mettre un terme à mon mandat de sélectionneur de l'équipe nationale néerlandaise », a annoncé Koeman sur Instagram.

« Les clubs et les personnes qui m'ont façonné et qui m'ont offert des souvenirs que je chérirai toute ma vie. C'est précisément pour cela que la fin de mon aventure avec les Oranje est si douloureuse. Nous rêvions tous d'une Coupe du Monde où nous écririons l'histoire. Ce ne fut pas le cas. Personne n'est plus déçu que moi. En tant que sélectionneur national, on porte cette responsabilité. Je l'ai toujours ressentie et je la ressentirai toujours », a-t-il poursuivi. Il se dirige même vers la fin de sa carrière d'entraîneur, alors que sa femme souffre d'un cancer du sein chronique. « Le football a été toute ma vie, mais la santé n'a pas de prix. Quand une personne que l'on aime de tout son cœur mène un dur combat, notre perspective change. »

Revenu à la tête de la sélection néerlandaise en 2023, après un premier passage entre 2018 et 2020, Koeman voyait son contrat arriver à échéance, mais il a donc décidé de prendre les devants. Son second passage est jugé moins réussi que le premier, avec un manque de résultats face aux meilleures nations. La KNVB (la fédération néerlandaise) va immédiatement lancer la recherche d'un successeur. Arne Slot, récemment limogé de Liverpool, Erik ten Hag (directeur technique du FC Twente), Michael Reiziger (entraîneur des Espoirs) et Peter Bosz (entraîneur du PSV Eindhoven) sont fréquemment cités comme candidats après l'élimination de la sélection néerlandaise en Coupe du Monde.

ALGÉRIE - SUISSE

Les Fennecs visent l'exploit face à la Nati

DE NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX À VANCOUVER, NASSIM MECHERI ET RIAD ABADA

Deuxième participation des Fennecs à une phase à élimination directe de la Coupe du monde, douze ans après l'épopée de 2014.



Photos : A. Ryad/LJI

Ce jeudi soir, l'Algérie affronte la Suisse en seizièmes de finale du Mondial 2026, avec l'ambition de rééditer, voire de dépasser, l'exploit du Brésil, où les Verts avaient chuté face à la future championne du monde allemande, au terme d'une prolongation à suspense (2-1). Rien n'a été simple pour l'Algérie durant cette phase de groupes. Battus d'entrée par l'Argentine (0-3), les Fennecs se sont repris face à la Jordanie (2-1) avant de vivre un dernier match à rebondissements contre l'Autriche à Kansas City. Menée à deux reprises, la sélection algérienne a fini par arracher le point du salut grâce à un doublé de son capitaine Riyad Mahrez, dont un but à la 94e minute qui a offert la qualification aux Verts au détriment de l'Iran, tenu en échec dans le même temps. Un scénario fou qui a fait basculer, en l'espace de quelques secondes, tout un groupe.

Troisième du groupe J avec quatre points, l'Algérie a validé son billet parmi les huit meilleurs troisièmes du tournoi, confirmant une nouvelle fois sa capacité à se sublimer dans l'urgence.

En face, la Suisse a livré une phase de groupes autrement plus maîtrisée. Tenus en échec d'entrée par le Qatar (1-1), les hommes de Murat Yakin ont ensuite enchaîné deux succès probants, contre la Bosnie-Herzégovine (4-1) puis contre le pays hôte, le Canada (2-1), pour terminer en tête de leur poule. Une équipe solide, organisée, portée par des cadres expérimentés comme le capitaine Granit Xhaka, et qui abordera cette rencontre avec le statut, assumé, de favorite. L'Algérie n'est toutefois pas dépourvue d'arguments. Portés par un Riyad Mahrez retrouvé et une jeunesse prometteuse à l'image de Jaouen Hadjam ou d'Anis Hadj Moussa, les Fennecs ont montré, contre l'Autriche notamment, qu'ils étaient capables de hausser leur niveau de jeu dans les moments décisifs.

Cette affiche a également une saveur particulière puisqu'elle voit Vladimir Petkovic, sélectionneur des Fennecs depuis 2024, retrouver la Suisse, sélection qu'il a dirigée pendant sept ans (2014-2021) et menée jusqu'en quarts de finale de l'Euro 2020. Une double connaissance du groupe suisse et de la culture du football algérien qui pourrait s'avérer précieuse dans la construction du plan de jeu des Verts, même si les observateurs s'accordent à rappeler que ce sont les joueurs, et non l'entraîneur, qui feront la différence sur la pelouse du BC Place.

À la veille du match, plusieurs choix restent en suspens pour Vladimir Petkovic. Dans les buts, Luca Zidane devrait retrouver sa place après avoir cédé sa place à Oussama Benbot contre l'Autriche. Sur le plan défensif, le sélectionneur pourrait opter pour un système à cinq derrière, afin de limiter les largesses qui ont coûté sept buts aux Fennecs lors de la phase de groupes. Sur les ailes, la concurrence reste ouverte entre Farès Chaïbi et Jaouen Hadjam pour accompagner Riyad Mahrez et la ligne offensive algérienne. Au-delà du duel entre les deux sélections, l'enjeu est de taille pour le football algérien. Une victoire face à la Suisse permettrait à l'Algérie de rallier les huitièmes de finale du Mondial pour la première fois de son histoire, où l'attend potentiellement la Colombie ou le Ghana. De quoi transformer une Coupe du monde déjà mémorable en aventure historique pour toute une nation, qui n'attend qu'un déclic pour vibrer davantage encore.

La Suisse redoute Petkovic

L'ALGÉRIE affronte la Suisse ce jeudi soir à Vancouver, en seizièmes de finale de la Coupe du monde 2026, dans un contexte particulier pour Vladimir Petkovic, qui a dirigé la sélection helvétique durant sept ans (2014-2021) avant de prendre les rênes des Fennecs en 2024.

À la veille de cette affiche à haute charge symbolique, l'ambiance monte des deux côtés, mais c'est bien la figure de « Vlado » qui domine les débats dans la presse suisse, où l'on redoute autant sa connaissance intime du groupe helvétique que la dynamique retrouvée de sa nouvelle équipe.

Les Verts se sont qualifiés dans la douleur, grâce à un match nul spectaculaire contre l'Autriche (3-3) à Kansas City, où Riyad Mahrez a inscrit un doublé, dont un but décisif à la 94e minute qui a envoyé l'Algérie en seizièmes de finale au détriment de l'Iran. Une qualification à l'arraché qui rappelle, par bien des aspects, le parcours chaotique de la Suisse à l'Euro 2021 sous les ordres... de Petkovic lui-même, où la Nati avait surmonté une défaite sévère face à l'Italie avant d'aller jusqu'en quarts de finale.

De son côté, la Suisse de Murat Yakin a bouclé une phase de groupes solide : un nul concédé d'entrée face au Qatar (1-1), puis deux victoires consécutives contre la Bosnie-Herzégovine (4-1) et le pays hôte, le Canada (2-1). Les hommes de Yakin abordent donc ce rendez-vous avec le statut de favoris, un statut que la presse helvétique n'a pas manqué de rappeler, tout en insistant sur l'incertitude que fait planer la présence de Petkovic sur le banc adverse.

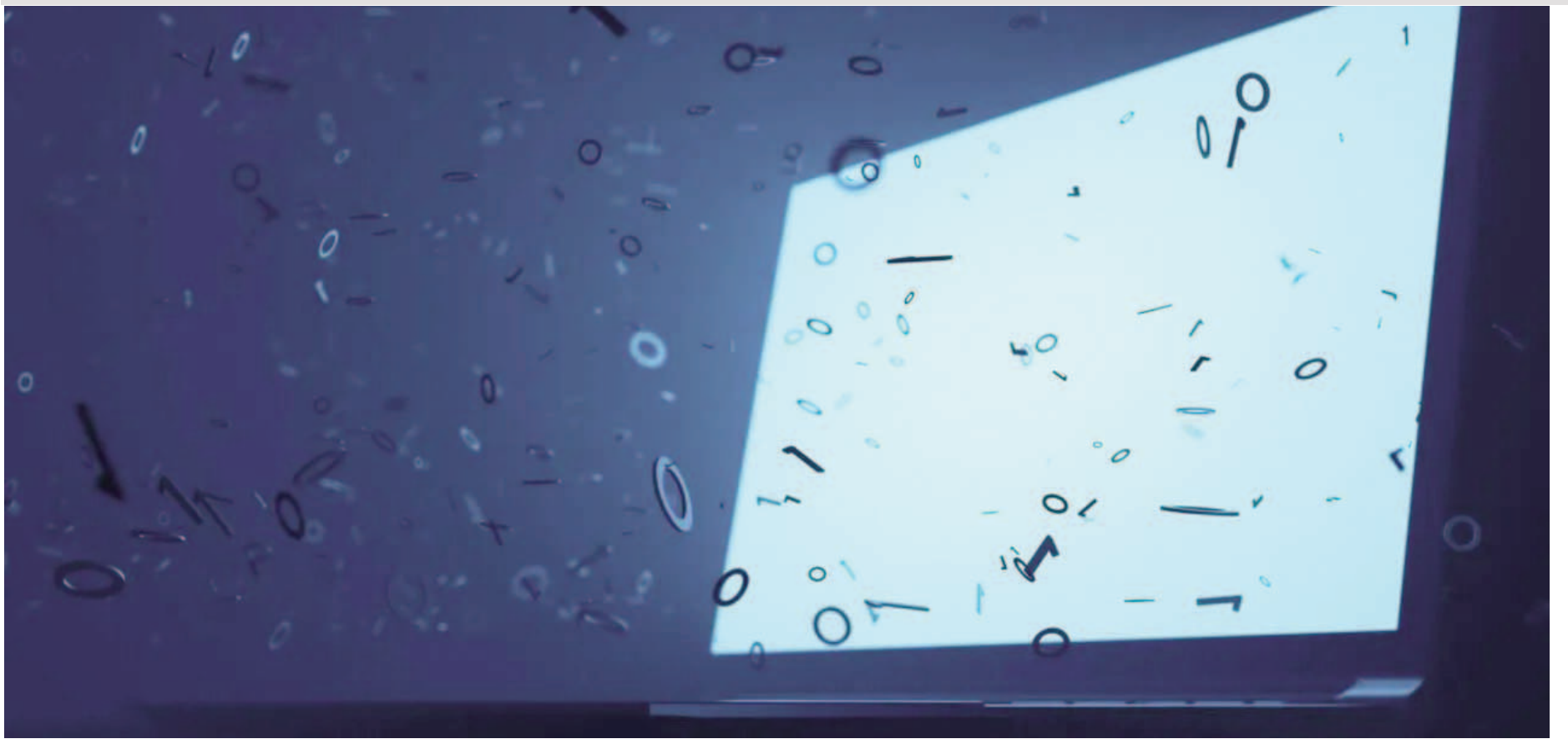


Le cas de figure est connu du football international sous le nom de « syndrome de l'entraîneur » : un technicien retrouve, à la tête d'une autre sélection, l'équipe qu'il a longtemps dirigée. Vladimir Petkovic en est l'incarnation parfaite. Recordman de matches à la tête de la Suisse avec 78 rencontres dirigées entre 2014 et 2021, il avait notamment conduit la Nati jusqu'en quarts de finale de l'Euro 2020, en éliminant la France en huitièmes au passage. Un exploit qui a marqué durablement les esprits en Suisse, où Petkovic conserve une cote de popularité intacte, lui qui a fait ses classes de footballeur puis entraîneur à Locarno, dans le Tessin.

Pour les internationaux suisses comme Granit Xhaka, qui ont évolué sous ses ordres, ce huitième... pardon, ce seizième de finale, aura une saveur particulière. L'ancien attaquant international Stéphane Chapuisat, sollicité par la presse spécialisée à l'approche du match, a toutefois tenu à relativiser l'avantage tactique que représenterait la connaissance de la Suisse par Petkovic, rappelant que ce n'est pas l'entraîneur qui joue sur le terrain, mais bien les joueurs.

Sur le plan de l'effectif, plusieurs incertitudes demeurent du côté algérien à la veille du coup d'envoi. Dans les cages, Luca Zidane, écarté contre l'Autriche au profit d'Oussama Benbot, devrait retrouver sa place de titulaire, un choix que Petkovic aurait planifié de longue date plutôt qu'une sanction sportive, selon plusieurs sources proches du groupe. Au milieu et sur les ailes, le sélectionneur algérien continue également d'arbitrer entre plusieurs options, entre Farès Chaïbi et Jaouen Hadjam, alors que la défense pourrait évoluer vers un système à cinq, déjà expérimenté en fin de match contre l'Autriche pour limiter les largesses défensives qui ont coûté sept buts aux Fennecs lors de la phase de groupes.

Le coup d'envoi de cette rencontre entre l'Algérie et la Suisse sera donné jeudi à 20h locales à Vancouver, soit dans la nuit de jeudi à vendredi côté algérien. Au-delà de l'enjeu sportif d'une place en huitièmes de finale, où le vainqueur pourrait retrouver la Colombie ou le Ghana, cette rencontre revêt une dimension personnelle unique pour Vladimir Petkovic, appelé à affronter une partie de son propre héritage footballistique.



ServiceNow et Microsoft : Alerte sur les failles de sécurité de l'IA agentielle

Une fois déployés sur les réseaux d'entreprise, les agents IA peuvent devenir un cauchemar cyber. Première leçon pour les professionnels de la cybersécurité : limiter les privilèges.

Des chercheurs ont découvert des technologies d'IA agentielle exploitables chez ServiceNow et Microsoft
La sécurisation de l'IA agentielle s'avère déjà extrêmement difficile
Les professionnels de la cybersécurité devraient adopter une approche « privilège minimal » pour les agents IA.
Des chercheurs ont découvert des technologies d'IA agentielle exploitables chez ServiceNow et Microsoft.
La sécurisation de l'IA agentielle s'avère déjà extrêmement difficile.
Les professionnels de la cybersécurité devraient adopter une approche de « privilège minimal » pour les agents IA.
L'IA agentielle est peut-être du pain béni pour les pirates informatiques.
Une fois déployés sur les réseaux d'entreprise, les agents IA disposant d'un large accès aux systèmes peuvent permettre aux pirates d'effectuer des mouvements latéraux à travers le parc informatique d'une organisation.

Comment les « mouvements latéraux » permettent aux pirates d'obtenir des privilèges
Selon Jonathan Wall, fondateur et PDG de Runloop, les mouvements latéraux doivent être une préoccupation majeure pour les experts en cybersécurité. Pourquoi ? Voici le raisonnement :

L'attaquant accède d'abord à un agent aux droits limités.
Il utilise cet agent pour se connecter à un second agent plus puissant.
Il obtient ainsi des privilèges élevés pour accéder à des données sensibles.
« Imaginons qu'un pirate accède à un agent, mais qu'il ne dispose pas des autorisations nécessaires pour toucher à certaines ressources. Si, grâce à ce premier agent, un agent malveillant parvient à se connecter à un autre agent disposant d'un ensemble de privilèges supérieurs pour accéder à cette ressource, il aura alors obtenu des privilèges plus élevés grâce au mouvement latéral et aura potentiellement obtenu un accès non autorisé à des informations sensibles. » explique Jonathan Wall .
Comment en est on arrivé là ? Et bien tout simplement parce que le concept d'IA agentielle est si nouveau que les plateformes de développement n'ont pas encore anticipé toutes les méthodes d'exploitation.
Cela rappelle étrangement les débuts du développement logiciel, lorsque peu de programmeurs savaient coder sans laisser de failles de sécurité béantes.

La montée en puissance des "agents fantômes" (Shadow Agent)
Les responsables de la cybersécurité de Google identifient d'ailleurs les « agents fantômes » (shadow agents) comme un risque critique de la shadow IA.
« Nous prévoyons que la prolifération d'agents IA sophistiqués transformera le problème de shadow IA en un défi critique lié aux « agents fantômes ». Dans les organisations, les employés déploieront de manière indépendante ces agents puissants et autonomes pour leurs tâches professionnelles, sans tenir compte de l'approbation de l'entreprise », ont écrit les experts de Mandiant. « Cela créera des canaux invisibles et incontrôlés pour les données sensibles, pouvant entraîner des fuites de données, des violations de conformité et des vols de propriété intellectuelle. »
La surface agentique de tout parc informatique devient donc la cible privilégiée des pirates. Deux cas récents, impliquant ServiceNow et Microsoft, illustrent parfaitement ces opportunités de mouvements latéraux effectués par l'intermédiaire d'agents IA.

BodySnatcher : la vulnérabilité liée à l'IA la plus grave à ce jour
Aaron Costello, directeur de recherche chez AppOmni Labs, a révélé une faille sur la plateforme ServiceNow baptisée « BodySnatcher ».
Grâce à cette vulnérabilité, un pirate non authentifié pourrait se faire passer pour un administrateur en utilisant simplement une adresse e-mail. Il pourrait ensuite exécuter un agent IA pour créer des comptes dérobés (backdoors) avec tous les privilèges. L'accès aux numéros de sécurité sociale, dossiers médicaux ou propriétés intellectuelles deviendrait alors quasi illimité.
« BodySnatcher est la vulnérabilité liée à l'IA la plus grave découverte à ce jour. Les pirates auraient pu contrôler à distance l'IA d'une organisation » dit Aaron Costello à ZDNET.
« Il ne s'agit pas d'un incident isolé », souligne M. Costello. « Cette découverte s'appuie sur mes précédentes recherches sur le mécanisme de découverte d'agent à agent de ServiceNow, qui, dans une définition presque classique du risque de mouvement latéral, détaillait comment les attaquants peuvent tromper les agents IA afin qu'ils recrutent des agents IA plus puissants pour accomplir une tâche malveillante. »
« À l'heure actuelle, ServiceNow n'a pas connaissance que ce problème ait été exploité contre des instances clientes », a indiqué ServiceNow dans un article publié en janvier 2026 concernant la vulnérabilité.
« En octobre 2025, nous avons publié une mise à jour de sécurité pour les instances des clients afin de résoudre le problème », a déclaré un porte-parole de ServiceNow.
Pour les clients utilisant la version cloud (SaaS), le correctif a été appliqué automatiquement. Les entreprises hébergeant leurs propres instances doivent effectuer la mise à jour manuellement et rapidement.

Microsoft : le paramètre par défaut « Connected Agents » en question
Chez Microsoft, une fonctionnalité de Copilot Studio permet aux agents de se connecter entre eux. Les chercheurs de Zenity Labs ont démontré que cette option peut être détournée pour créer des accès par porte dérobée.
Pourquoi Microsoft déploie-t-il de telles fonctions ? La pression de la rentabilité pousse les entreprises à utiliser plus d'agents que d'humains. Selon Gartner, d'ici 2030, 25% du travail informatique sera effectué par l'IA seule.
En réponse à l'expansion prévue de l'IA agentielle, les principaux acteurs du secteur de l'identité (Microsoft, Okta, Ping Identity, Cisco et l'OpenID Foundation) proposent des solutions et des recommandations pour aider les organisations à maîtriser cette expansion et à empêcher les agents malveillants d'infiltrer leurs réseaux.
Pour encadrer cette expansion, Microsoft utilise Entra Agent ID. En théorie, cela permet de suivre l'activité de chaque agent. Cependant, la fonctionnalité « Connected Agents » est activée par défaut. Elle permet à des agents malveillants de se connecter latéralement à des agents légitimes pour exploiter leurs accès aux e-mails ou aux données commerciales.
Zenity a publié un article sur le sujet, intitulé à juste titre « Connected Agents: The Hidden Agentic Puppeteer. » (Agents connectés : le marionnettiste caché).
Microsoft maintient que ce n'est pas une vulnérabilité mais une fonctionnalité nécessaire à l'interopérabilité.
Malgré les alertes, Microsoft maintient que ce n'est pas une vulnérabilité mais une fonctionnalité nécessaire à l'interopérabilité.
Et M. Bargury, de Zenity, est d'accord. « Ce n'est pas une vulnérabilité », a-t-il déclaré à ZDNET. « Mais c'est un malheureux accident qui crée un risque. Nous travaillons avec l'équipe Microsoft pour aider à améliorer la conception. »
En d'autres termes, lorsqu'un nouvel agent est créé dans Copilot Studio, il est automatiquement activé pour recevoir des connexions d'autres agents. J'ai été extrêmement surpris de lire cela, étant donné que deux des trois piliers de l'initiative Secure Future de Microsoft sont « Secure by Default » (Sécurisé par défaut) et « Secure by Design » (Sécurisé dès la conception). J'ai décidé de vérifier auprès de Microsoft.
L'entreprise recommande simplement aux administrateurs de désactiver manuellement cette option pour les agents manipulant des données sensibles.

L'impératif du « privilège minimal »
Surveiller les conversations entre agents reste un défi technique. Entra Agent ID fournit une identité, mais ne génère pas d'alertes automatiques pour chaque exploitation inter-agents sans surveillance externe.
Face à ces risques, la recommandation des experts est claire : adoptez systématiquement une posture de « privilège minimal ».
« Le principe du privilège minimal consiste à démarrer dans n'importe quel environnement d'exécution en ne donnant à l'agent accès à presque rien », dit M. Wall.
« Ensuite, vous n'ajoutez que les privilèges strictement nécessaires à l'accomplissement de sa tâche. »



Le nouveau système de vérification de l'âge basé sur l'IA s'appliquera apparemment à plusieurs produits et services de Google.

Il n'y a pas que YouTube : Google utilise partout l'IA pour deviner votre âge en fonction de votre activité

TROIS POINTS POUR RÉSUMER

Google met en place une nouvelle méthode de vérification de l'âge basée sur l'IA.
L'apprentissage automatique analysera votre activité (principalement sur YouTube) pour deviner votre âge.
Si l'IA se trompe, vous devrez passer par un processus de vérification.
Un jour après avoir annoncé la vérification de l'âge par l'IA sur YouTube, Google la lance à plus grande échelle. Mais vous devrez vous même résoudre les problèmes si l'IA se trompe.
Dans un billet annonçant "une expérience en ligne plus sûre pour les enfants et les adolescents", Google explique qu'il introduit une nouvelle technologie permettant de faire la distinction entre les utilisateurs plus âgés et plus jeunes. Cette technologie analysera votre activité en ligne et tentera de deviner votre âge. S'il pense que vous avez moins de 18 ans, votre compte sera restreint jusqu'à ce que vous puissiez prouver que vous êtes plus âgé.
Ce processus a déjà été testé et Google affirme qu'il fonctionne bien.

Comment Google estime votre âge

Google explique que son modèle d'estimation de l'âge utilise l'apprentissage automatique pour interpréter "divers signaux". Il précise que ces signaux sont déjà associés à votre compte et qu'il ne recueille aucune nouvelle information.
Ces signaux incluent les types d'informations que vous recherchez sur YouTube, les catégories de vidéos que vous regardez et l'âge du compte lui-même.
Même si les restrictions d'âge s'appliquent à plusieurs produits et services Google, il semble que YouTube soit la seule source potentielle d'informations sur l'âge pour l'instant, en dehors de la date de création de votre compte.

Ce qui se passe ensuite

Lorsque Google pense qu'un utilisateur a moins de 18 ans, plusieurs choses se produisent.
Tout d'abord, l'utilisateur recevra une notification et un lien lui permettant de vérifier son âge s'il a plus de 18 ans. L'utilisateur recevra également un courrier électronique expliquant comment les paramètres ont été modifiés et comment les adultes peuvent vérifier leur âge. Si l'IA se trompe et vous signale à tort comme ayant moins de 18 ans, vous devrez télécharger une carte de crédit ou une pièce d'identité officielle, ou prendre un selfie pour rétablir votre compte.
Si l'âge n'est pas vérifié, Google activera les outils de bien-être numérique de YouTube (qui comprennent des rappels à l'heure du coucher et de la pause, ainsi que des garanties sur les recommandations de contenu), désactivera Timeline dans Maps, désactivera la publicité personnalisée et empêchera l'utilisateur d'accéder aux applications Google Play destinées aux adultes.
Google insiste sur le fait que la technologie a bien fonctionné dans d'autres contextes, mais on peut s'interroger sur sa précision. Le fait de laisser vos enfants regarder suffisamment YouTube lors d'un voyage en voiture pourrait-il faire croire à Google que vous avez un profil d'enfant ? Les enfants astucieux comprendront-ils qu'ils doivent regarder juste assez
de contenu normal pour éviter les restrictions ?.

Ce que l'argumentaire de Zuckerberg sur la "superintelligence personnelle" ne vous dit pas

MARK ZUCKERBERG, PDG de Meta, ne sait pas comment la superintelligence se développera, mais il souhaite que vous fassiez confiance à sa vision utopique de l'IA.

Trois points pour résumer

Zuckerberg dévoile sa vision de la superintelligence personnelle.
Mais le manque de clarté de sa définition interroge. La superintelligence pourrait perturber le monde du travail malgré les promesses d'efficacité. Un autre jour, une autre référence vague à la promesse de la superintelligence.Mercredi, Mark Zuckerberg, PDG de Meta, a partagé sur X une vidéo et une lettre exposant la "vision de l'avenir de la superintelligence personnelle pour tous" de son entreprise. Zuckerberg a inventé ce terme - sans le définir - au début du mois, lorsque Meta a annoncé son nouveau laboratoire de superintelligence, une division de l'entreprise dédiée à la construction d'un système informatique qui surpasse de manière significative les capacités humaines.

Définir la superintelligence personnelle

La superintelligence devancerait l'intelligence artificielle générale (AGI), qui serait théoriquement comparable au cerveau humain. Les deux restent très hypothétiques. Dans sa lettre, Mark Zuckerberg fait référence aux progrès récents de l'IA agentique, notant que les systèmes "s'améliorent" lentement mais sûrement, et affirme que la superintelligence est plus possible que jamais. Ce que nous avons déjà entendu.

Toutefois, chaque progrès a généralement ses limites

"Aussi profonde que puisse être un jour l'abondance produite par l'IA, un impact encore plus significatif sur nos vies viendra probablement du fait que chacun disposera d'une superintelligence personnelle qui l'aidera à atteindre ses objectifs, à créer ce qu'il veut voir dans le monde, à vivre n'importe quelle aventure, à être un meilleur ami pour ceux qui lui sont chers et à grandir pour devenir la personne qu'il aspire à être", écrit Mark Zuckerberg.

Les lunettes comme véhicule personnel d'IA

Dans son message, Mark Zuckerberg s'abstient de préciser ce que pourrait être un produit ou un service d'IA personnelle. Quoi qu'il en soit, il est optimiste quant à la possibilité de libérer l'industrie du piège de l'automatisation. "Si la tendance se poursuit, on peut s'attendre à ce que les gens passent moins de temps dans les logiciels de productivité et plus de temps à créer et à se connecter", déclare-t-il. Il n'est toutefois pas certain que cette tendance ait réellement commencé, compte tenu de la façon dont le paradoxe de Jevon - la théorie selon laquelle l'efficacité n'engendre que davantage de consommation, et non la liberté - semble se manifester.
"La superintelligence personnelle qui nous connaît profondément, comprend nos objectifs et peut nous aider à les atteindre sera de loin la plus utile", poursuit la lettre. "Les dispositifs personnels tels que les lunettes qui comprennent notre contexte parce qu'elles peuvent voir ce que nous voyons, entendre ce que nous entendons et interagir avec nous tout au long de la journée deviendront nos principaux dispositifs informatiques".
The Information a aussi rapporté lundi que les ventes de lunettes intelligentes de Meta ont plus que triplé au cours du premier semestre 2025 par rapport à la même période en 2024.

La superintelligence pourrait bouleverser la société, y compris l'emploi

Au milieu de cet optimisme, Mark Zuckerberg a rappelé la réalité déjà présente : l'IA perturbera de nombreux aspects de la société, y compris le marché du travail, et la manière dont nous appliquerons la superintelligence reste à voir (si elle se concrétise ou quand elle se concrétisera).
"Le reste de cette décennie semble être la période décisive pour déterminer la voie que prendra cette technologie, et si la superintelligence sera un outil d'autonomisation personnelle ou une force visant à remplacer de larges pans de la société", écrit-il. La vision de Mark Zuckerberg s'appuie sur l'argument actuel en faveur de l'utilité des agents d'intelligence artificielle. Lorsqu'ils sont le plus efficaces, les agents se chargent des tâches qui peuvent occuper une grande partie de la journée d'un professionnel, en automatisant les tâches banales afin que les employés puissent se concentrer sur des contributions plus importantes et plus singulières.

Samsung a vendu des nouilles à ses débuts !



AUJOURD'HUI, Samsung est largement connue dans le monde comme une entreprise sud-coréenne d'électronique avec un chiffre d'affaires qui est égal à environ 17% du PIB de la Corée du Sud.
Cependant, ce géant de l'électronique produit plus que des portables et des télévisions. Cette société sud-coréenne est aussi un géant de l'industrie lourde qui fabrique des navires, des produits chimiques, de l'équipement médical et même des vêtements.
La marque fut créée en 1938 en tant que société de commerce qui n'avait en fait rien à voir avec l'électronique et qui était connue comme un fabriquant de nouille et de sucre.

Les nuages pèsent des centaines de milliers de tonnes !

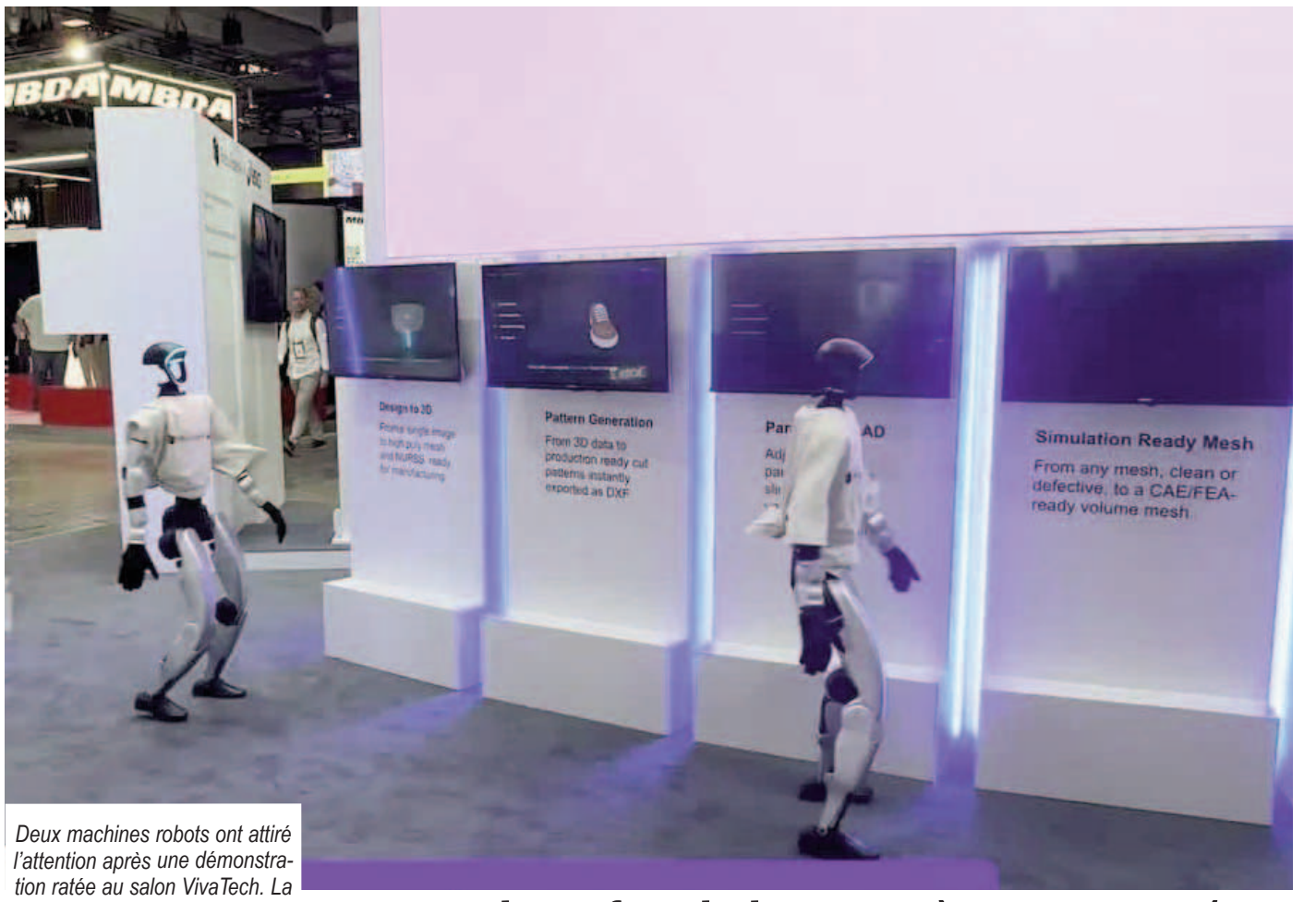


TOUT DÉPEND de la taille du nuage. Plus le nuage est étendu, plus il contient des particules d'eau et de glace, plus il est lourd.
En effet, Un nuage pèse entre 2000 tonnes (on parle des petits cumulus) et 800 000 tonnes (le cas des nuages d'orage appelés cumulonimbus). Un amas de plusieurs cumulonimbus, qui engendre un violent orage ou orage multicellulaire, peut atteindre 25 millions de tonnes.
Cependant les nuages ne risquent pas de nous tomber sur la tête grâce à leur densité (1,3 kg/m3) qui est plus faible que l'air (1,7 kg/m3).

Un pilote a éjecté le siège de son avion en plein orage et a survécu à une chute de 45 minutes !

William Rankin est la seule personne connue de l'histoire de l'aviation à avoir survécu à une chute du haut d'un cumulonimbus orageux. Rankin était un pilote dans l'US Marine Corps et a participé à la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée.
En 1959, lors d'un vol du Massachusetts à la Caroline du Sud aux USA, Rankin a rencontré un orage violent, il a donc commencé à monter avec son avion vers le haut pour éviter la tempête. A une hauteur de 14 kilomètres, son avion a craqué l'obligeant à éjecter son siège dans une atmosphère où il faisait -50°C. La décompression était si intense que ses yeux, ses oreilles, son nez et sa bouche ont commencé à saigner.
Porté par les courants forts en plein cumulonimbus ascendants et étant bombardé avec de la grêle, sa chute a duré environ 45 minutes. Il a atterri dans une forêt à la Caroline du Sud sans être gravement blessé.

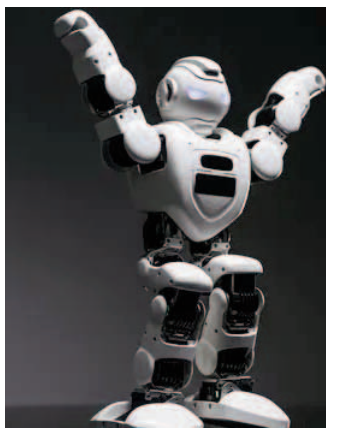
J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Deux machines robots ont attiré l'attention après une démonstration ratée au salon VivaTech. La scène a vite circulé sur TikTok.

Deux robots font le buzz après avoir cassé des écrans au Salon VivaTech

Censés illustrer les progrès de la robotique, deux robots ont finalement offert l'une des séquences les plus inattendues du salon VivaTech.
Intelligence artificielle, robotique, électronique embarqué ... À VivaTech , les visiteurs affluent en nombre pour découvrir les dernières innovations technologiques. Mais mercredi 17 juin, certains ont aussi assisté à l'un des moments les plus improbables du salon.
Sur le stand de l'entreprise sud-coréenne RebuilderAI, deux robots humanoïdes étaient chargés d'attirer les regards en exécutant une chorégraphie synchronisée pendant que des écrans présentaient les solutions développées par la société spécialisée dans l'intelligence artificielle et la numérisation 3D. Mais la démonstration ne s'est pas tout à fait déroulée comme prévu.
Les deux machines se sont progressivement déplacées vers l'arrière de l'espace d'exposition... au point d'arracher les téléviseurs installés derrière elles. Sous l'effet du choc, plusieurs écrans ont basculé avant de s'écraser au sol sous les yeux des visiteurs.
La scène, filmée et largement relayée sur les réseaux sociaux, montre d'abord un moment de surprise parmi le public avant que les réactions amusées ne prennent le dessus.
Les deux protagonistes de cet accident appartiennent à la famille des robots humanoïdes Unitree G1, des modèles conçus pour marcher, courir ou encore reproduire des mouvements complexes avec une précision impressionnante.
Ces dernières années, ce type de machine est devenu l'un des symboles des progrès de la robotique. Les démonstrations de danse, de sport ou d'équilibre spectaculaire sont devenues un passage obligé des salons technologiques.



Le parking du Palais des Papes : le chantier qui a bouleversé Avignon

EN FAIT vous le saviez ! Votre chronique "Le Saviez-Vous ?" revient sur les meilleures histoires qui vous ont fait réagir sur les réseaux sociaux. Parmi elles, la construction du parking du Palais des papes dans les années 1970 à Avignon.
À Avignon, difficile d'imaginer la place du Palais des Papes sans son parking souterrain. Des milliers d'automobilistes y entrent et en sortent chaque semaine presque machinalement.
Pourtant, derrière cette habitude du quotidien se cache un chantier titanesque qui a profondément transformé le centre-ville.
Ce sujet a particulièrement fait réagir sur les réseaux sociaux d'ICI Vaucluse. Plus de mille mentions J'aime, des dizaines de commentaires et des centaines de partages. Preuve que ce chantier n'est pas qu'une histoire de béton. C'est aussi un morceau de mémoire collective pour les Avignonnais.





Un chantier colossal au pied du Palais des Papes

Au début des années 1970, la voiture règne sur les centres-villes.L'objectif est clair : faciliter l'accès au cœur d'Avignon, permettre de stationner à proximité des commerces, du Festival et du patrimoine historique. Creuser un parking souterrain à quelques mètres seulement du Palais des Papes, l'un des monuments les plus emblématiques au monde.Le chantier est spectaculaire.
Pendant plusieurs mois, le centre-ville se transforme en immense excavation. Camions, poussière, bruit, palissades… le paysage est méconnaissable. Pour beaucoup d'habitants, les images restent gravées.
Des souvenirs très vivants chez les Avignonnais
Les réactions des auditeurs montrent à quel point ce chantier a marqué plusieurs générations.
Certains s'en souviennent comme d'un spectacle quotidien. À 17 ans, Jeannot allait régulièrement observer l'avancée des travaux. Frédéric, qui se rendait au conservatoire plusieurs fois par semaine, garde en mémoire un chantier impressionnant.
D'autres évoquent surtout les nuisances. Les riverains parlent de poussière omniprésente, de bruit constant et d'un quartier totalement bouleversé pendant les travaux. Pour ceux qui vivaient autour de la place du Palais, cette transformation fut particulièrement marquante. Ce n'était pas simplement un chantier. C'était un véritable bouleversement du paysage urbain.

Des découvertes archéologiques sous le béton

Sous la roche et sous les gravats, les pelleteuses ont aussi mis au jour une part du passé d'Avignon. Les fouilles ont révélé plusieurs vestiges anciens, notamment un ravelin de Lomellini. Cet ouvrage fortifié se situait devant la grande porte du Palais des Papes et participait à sa protection. Cette découverte rappelle qu'à Avignon, chaque coup de pelle peut faire ressurgir des siècles d'histoire. Mais ce volet archéologique continue d'alimenter les débats. De nombreux historiens estiment que les fouilles de l'époque ont été menées trop rapidement, dans un contexte où la priorité restait avant tout la construction du parking. Pour certains, ce parking symbolise une époque où l'automobile dictait l'aménagement urbain. Une vision qui paraît difficile à imaginer avec le regard de 2026. D'autres parlent d'un chantier impossible à reproduire dans les mêmes conditions. Certains évoquent même un véritable sacrifice archéologique au nom de la circulation en centre-ville.

Un "Tchernobyl silencieux": comment l'assèchement de la mer d'Aral a durablement marqué la Terre

Dès 1970, la mer d'Aral avait perdu 90% de sa superficie initiale, causant un des plus grands désastres écologies du XXème siècle. Les scientifiques étudient comment l'assèchement de la mer d'Aral a provoqué des perturbations géologiques profondes, bien au-delà de la surface terrestre.



L'assèchement de la mer d'Aral, en Asie centrale, n'a pas seulement été une catastrophe écologique. Il a aussi affecté le mouvement des roches des dizaines de kilomètres sous la surface de la Terre, selon une étude publiée lundi."Il semble que l'humanité ait perturbé la tectonique des plaques juste pour améliorer les rendements de coton!", résume Simon Lamb, chercheur en géosciences à l'Université de Wellington (Nouvelle-Zélande) dans un article accompagnant la publication de cette étude dans Nature Geoscience.

Située à cheval entre le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, la mer d'Aral était jusqu'à la fin des années 1950 le quatrième plus grand lac du monde.

Le détournement de ses deux affluents, le Syr-Daria et l'Amou-Daria, principalement pour la culture du coton et du riz sous l'Union soviétique, l'a transformé essentiellement en désert de sable et de sel. Entre 1960 et 2018, sa surface a diminué de 90% et son volume de 93%.

Un "Tchernobyl silencieux" qui a eu "de profonds impacts écologiques et économiques", tuant de nombreuses espèces animales et mettant pratiquement fin aux activités humaines, rappellent les auteurs de l'étude.

Selon qui les conséquences de ce désastre ne se sont pas seulement limitées à la surface de la Terre, mais se font également sentir dans les profondeurs de notre planète.

1.000 milliards de tonnes d'eau évaporées en quelques décennies

Teng Wang, maître de conférences à l'École des sciences de la Terre et de l'espace de l'Université de Pékin, et ses collègues ont analysé la déformation du sol dans le bassin de la mer d'Aral entre 2016 et 2020.

Grâce à des radars, ils ont mesuré avec une précision millimétrique les différences de position du sol lors de passages répétés au-dessus de la zone des satellites Sentinel-1 du programme européen Copernicus.

Avant que la mer d'Aral ne rétrécisse, le poids de l'eau était suffisamment important pour faire s'enfoncer la croûte terrestre en dessous.

En quelques décennies seulement, 1.000 milliards de tonnes d'eau se sont évaporées. Les scientifiques s'attendaient donc à ce que la croûte "rebondisse" pendant que le lac s'asséchait, "comme un ressort comprimé qui a été relâché", explique M. Lamb. Mais M. Wang et ses collègues ont constaté que l'ancien lit du lac continuait depuis à s'élever à un rythme moyen d'environ 7 millimètres par an, même après son assèchement.

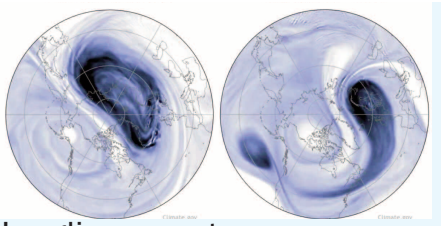
Et cette élévation est observée sur une large zone s'étendant jusqu'à 500 km du centre originel de la mer.

Selon leurs simulations, l'explication du phénomène se trouve à plus de 150 km sous la surface, dans l'asténosphère, une couche du manteau située sous la croûte rigide de la Terre. La roche chaude s'y déforme lentement sous la pression, faisant bouger les plaques tectoniques qui flottent au-dessus.

Du temps de sa splendeur, la longue pression exercée par la mer d'Aral a déplacé une partie de l'asténosphère.

Devenue un fluide extrêmement visqueux, cette roche est maintenant en train de revenir à l'emplacement qu'elle occupait avant l'existence du lac, à une vitesse comparable au mouvement des plaques tectoniques. Et elle continuera ainsi pendant de nombreuses décennies.

Ces résultats montrent comment l'activité humaine peut influencer la Terre jusque dans le manteau supérieur et, par conséquent, provoquer des changements à la surface, concluent les auteurs.



Le glissement exceptionnellement précoce du vortex polaire aurait été causé par une "perturbation majeure"

UN "RÉCHAUFFEMENT brutal de la stratosphère" a inversé la direction des vents qui composent le vortex polaire de l'hémisphère nord, selon l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique (NOAA).

Le vortex s'est temporairement écarté de l'Arctique en direction de l'Europe (Live Science). Le vortex polaire arctique est un "cercle de vents forts et froids" qui se forme naturellement au-dessus du pôle Nord. Présent en permanence, il se renforce toutefois chaque hiver en raison d'une redistribution de la chaleur depuis les tropiques, expliquent nos confrères du média de vulgarisation Live Science (4 avril 2025).

Cette année, le vortex polaire a commencé à dévier de sa trajectoire le 9 mars, lorsque ses vents violents ont soudainement cessé de souffler d'ouest en est pour souffler dans la direction opposée. Si cette inversion se produit certes chaque année, l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique a néanmoins fait remarquer dans un récent article de blog que celle-ci s'était produite

Des ondes atmosphériques à grande échelle

Pendant l'hiver, les vents qui composent le vortex polaire soufflent d'ouest en est. Au printemps, lorsque l'inclinaison de la Terre change et que le pôle Nord reçoit plus de lumière du soleil, la direction des vents change pour souffler d'est en ouest.

Or, ces vents sont situés dans la stratosphère, une couche de l'atmosphère qui s'étend entre 10 et 50 kilomètres au-dessus de la surface terrestre.

Ainsi, des phénomènes de "réchauffement stratosphérique brutal" peuvent occasionnellement "perturber" le vortex polaire, relate Live Science. Cela se produit notamment lorsque des ondes atmosphériques à grande échelle, appelées "ondes de Rossby", sont poussées dans la stratosphère depuis le bas, déclenchant des pics de température soudains et "déferlant" sur le vortex polaire telles des "vagues dans l'océan".

Un vortex polaire K.O. ?

L'année dernière, ce réchauffement stratosphérique impromptu avait également frappé le vortex polaire, inversant ses vents au début du mois de mars, mais le vortex s'était ensuite rétabli. Tandis que cette fois-ci, "le vortex ne semble pas susceptible de reprendre pied", comparent les experts de la NOAA.

Par ailleurs, en 2025, le vortex polaire inversé s'est "éloigné du pôle" et rapproché de l'Europe du Nord. Les dernières prévisions indiquent qu'il est peu probable qu'il revienne à sa position normale, ni qu'il retrouve sa force hivernale.

Il est donc probable qu'il se dissipe au-dessus du vieux continent, apportant par conséquent des "températures inférieures à la moyenne en Europe du Nord" mais également "dans certaines parties de l'Asie et dans l'est des États-Unis."



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.



On appelle "cancer de la bouche" un cancer qui touche les muqueuses buccales. Lésions, enduit blanc dans la bouche, ganglion... Les symptômes sont variables en fonction de la localisation de la tumeur. Tour des signes d'alerte.

Les 7 symptômes d'alerte d'un Cancer de la bouche

Le cancer de la bouche est un des cancers les plus faciles à prévenir. Il fait partie des cancers des voies aérodigestives supérieures (lèvre, bouche et pharynx). Près de 10 000 nouveaux cas sont découverts chaque année et 3000 décès sont recensés (pour ces trois types de cancer) selon les dernières publications de l'Inca. La détection précoce et la surveillance de certains signes sur la langue, le palais, les différentes muqueuses permettent de repérer la maladie et augmenter considérablement les chances de guérison. Comment commence un cancer buccal ? Quels sont les premiers symptômes ? Les signes d'un stade avancé ? Quand et qui consulter ? Tour des signes à ne pas négliger et conseils du Dr Edmond Binhas, chirurgien-dentiste et président du groupement Dentéon Santé.

Où sont localisés les symptômes d'un cancer buccal ?

Un cancer de la bouche est une affection qui touche les muqueuses buccales. Les symptômes des cancers de la cavité buccale sont variables en fonction de la localisation de la tumeur. Les signes d'un cancer de la bouche peuvent être visibles sur :

la langue
la gencive (postérieure, antérieure)
le palais (dur ou mou)
le plancher de la bouche
(partie qui se situe sous la langue)
les faces internes des joues et des lèvres
les amygdales.

1. Un enduit blanchâtre ou rougeâtre dans la bouche

"Un enduit blanchâtre (leucoplasie) ou rougeâtre (érythroplasie) dans la bouche (sur les lèvres, la langue, l'intérieur de la joue, les gencives ou le plancher de la bouche) qui persiste est un signe d'alerte. La plupart du temps, il s'agit d'un stade précancéreux mais cela ne dégénère pas forcément en cancer buccal", explique notre interlocuteur. En fonction du diagnostic du médecin, un traitement peut être nécessaire pour éliminer cet enduit.

>> Différence entre enduit et plaque dentaire : "la plaque dentaire peut être éliminée en la grattant, en revanche, un enduit au stade de pré-cancer ou de cancer ne disparaît pas sans traitement adapté", observe le spécialiste.

Leucoplasie buccale : symptômes, évolution et traitements

L'apparition de lésions blanches indolores sur les muqueuses de la bouche peut être un signe de leucoplasie. Un point sur les facteurs de risque et le traitement de cette affection précancéreuse avec le Dr. Christophe Lequart, chirurgien dentiste et porte-parole de l'Union Française pour la santé bucco-dentaire.

2. Des lésions dans la bouche

"Des plaies, des lésions ou des ulcérations dans la bouche ou sur la lèvre qui ne guérissent pas au bout de 2 semaines doivent pousser à consulter. Cela peut être un problème d'aphtes ou de gingivite, mais parfois, c'est aussi le signe d'un cancer de la cavité buccale", signale le Dr Binhas.

3. Des ganglions dans le cou

"L'apparition ou le développement de ganglions enflés au niveau du cou ou de la mandibule (os de la mâchoire inférieure) doit être surveillée car c'est toujours le signe d'une inflammation ou d'une infection. Des ganglions sont des boules plus ou moins grosses au niveau du cou ou sous la mâchoire. Attention, cela peut être un début d'abcès ou une poussée de dent de sagesse auquel cas ce n'est pas très grave. Mais cela peut être aussi le signe d'un début de carcinome. Par précaution, il vaut mieux consulter un médecin", prévient notre interlocuteur.

Ganglion dans le cou (douloureux, gonflé) : quelle cause et que faire ?

Les ganglions sont de petits organes arrondis, disséminés dans l'organisme. Ils produisent des anticorps afin de défendre l'organisme, et se mettent à gonfler en cas d'infection.

Quelles causes sous-jacentes ?

Quand consulter ? Réponses avec le docteur Nils Morel, oto-rhino-laryngologiste.

4. Un saignement de la bouche

"Un saignement associé à la présence de plaques rouges dans un tissu mou peut être évocateur d'un début de cancer de la bouche.

Si ça devient récurrent, ça n'est pas anodin. Néanmoins, un saignement de la bouche n'est pas systématique d'un cancer. Autrement dit, ce n'est parce qu'on saigne de la bouche que l'on a un cancer", tient à rassurer le spécialiste.

5. Une douleur persistante

"La douleur n'est pas un signe systématique d'un cancer de la bouche. Mais une douleur continuelle lors de la déglutition (en avalant) ou lors de la mastication qui dure plus de 15 jours doit entraîner une consultation chez le médecin généraliste qui, s'il a le moindre doute, fera des examens complémentaires ou adressera le patient chez un spécialiste de la sphère orofaciale

6. Une perte de poids

"Une perte d'appétit soudaine et persistante et une perte de poids brutale et inexpliquée, peuvent être évocatrices d'un cancer de la bouche, particulièrement si elles sont associées à des ulcérations dans la bouche", détaille le chirurgien-dentiste. Néanmoins, la perte de poids n'est pas systématique dans le cas d'un cancer de la bouche.

7. Des dents qui bougent

"Des dents qui bougent dans une zone localisée (deux ou trois dents mais pas toute la mâchoire car dans ce second temps, il s'agirait plutôt d'une parodontite qui entraîne une mobilité dentaire de l'ensemble des dents de la bouche) sont évocatrices d'un cancer de la bouche, généralement à un stade avancé. Lorsqu'elle se développe, la tumeur peut pousser les dents", explique notre expert.

Quand et qui consulter ?

Il convient d'inspecter régulièrement l'intérieur de sa bouche afin de détecter la présence d'un signe inhabituel : toutes les muqueuses buccales, les gencives, le dessus et le dessous de la langue, l'intérieur et l'extérieur des lèvres, les palais dur et mou... (voir le schéma ci-dessous).

"Toute plaie, toute ulcération ou tout enduit blanchâtre ou rougeâtre qui persistent plus de 15 jours nécessitent impérativement une visite chez son médecin généraliste ou chez son dentiste", indique le spécialiste. La plupart des cancers de la langue, de la bouche, de la mâchoire et de la gorge sont détectables par les chirurgiens-dentistes lors d'une simple consultation.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITATDE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISMEDE L'ARCHITECTURE
ET DE LA CONSTRUCTIONWILAYA D'AÏN TEMOUCHENT

NIS :098546019039805

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°11.52..../SSMP/DUAC/2026

Conformément aux dispositions à l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya d'Ain Témouchent informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigence des capacités minimales N°711/2026 paru dans les quotidiens nationaux **le jeune indépendant** en date du 21/04/2026 et الجمهورية en date du 23/04/2026 relatif au :

LOT N°02: Travaux De VRD PS A 290 LOGTS LPL Coté Nouveau CEM BOUSHABA Commune AIN LARBAA.
LOT N°03: Travaux De VRD PS Des 50 LPA Commune BOUZEDJAR.
LOT N°04: Travaux De Voiries des 20/300 Logts LPL à CHENTOUF.

Que le contrat est attribué provisoirement comme suit :

N°	Commune	Projet	Entreprise Retenue	Montant de la soumission en TTC (DA)	Montant corrigé en TTC (DA)	Note	Délai
01	Ain Larbaa.	LOT N°02: Travaux De VRD PS A 290 LOGTS LPL Coté Nouveau CEM BOUSHABA Commune AIN LARBAA.	ETP TCE OUKEBDANE SAMIR NIF 179460101791148	38 540 002.00 da		63.33 PTS	04 mois
02	Bouzedjar	LOT N°03: Travaux De VRD PS Des 50 LPA Commune BOUZEDJAR.	Infructueux				
03	Chentouf	LOT N°04: Travaux De Voiries des 20/300 Logts LPL à CHENTOUF					

NB : Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de Monsieur le président du Comité des marchés publics de la wilaya d'Ain Témouchent dans un délai de dix (10) Jours à compter de la première parution du présent avis conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Jeune Indépendant **du 02/07/2026 / ANEP 2631010458**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE

DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA DE GUELMA
ETABLISSEMENT PUBLIQUE HOSPITALIER IBN ZOHR GUELMA
NIF : 000824019000358
N° 243...../SDFM 2026

Corrigé (n° 03) L'Avis d'Attribution Provisoire
l'Appel d'Offre National Ouvert N° :01/2026 de (02 lots)

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et le lois N° 23-12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public le directeur de l'établissement public hospitalier IBN ZOHR Guelma. Annonce l'Attribution provisoire des lots inséré dans l'appel d'offre national ouvert N° :01/2026 contenant l'acquisition de denrées Alimentaires pour l'année 2026. paru dans les quotidiens nationaux : **SAHIFA**. du 15/12/2025 et **le jeune indépendant du 20/12/2025 et BOMOP du 21/12/2025 ,et la presse électronique :** DZ WATCH du 21/12/2025 et DZ 54 du 21/12/2025.

Les lots attribués provisoirement sont :

- Lot n° 01 : Viande rouge fraiche (veau) locale.
- Lot n° 02 : Viande blanche fraiche et œufs fraiche

A l'issue de l'évaluation des offres soumissionnaire des participants de la part de la commission d'évaluation. en date du 07/04/2026. Le marché a été attribué provisoirement au moins disant selon le tableau suivant :

Lot n° 01 : viandes rouges fraiches (veau) locales

Soumissionnaire	Note Technique	Montant proposé TTC (DA)	Numéro' identification fiscale (NIF)	Remarque
BEN CHEIKH YAZID - Guelma	59/100	**13800000.00**	184240104318135	A/P : moins disant

Lot n° 02 : viandes blanches et oeufs

Soumissionnaire	Note Technique	Montant proposé TTC (DA)	Numéro' identification fiscale (NIF)	Remarque
BEN CHEIKH YAZID - Guelma	59/100	**3150000.00**	184240104318135	A/P : moins disant

- Tout soumissionnaire candidats ce choix peu introduire un recours auprès de la commission des marchés des établissements de santé de la wilaya de Guelma. dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et dans le BOMOP.
- Tout soumissionnaire peut prendre connaissance des résultats d'évaluation des offres techniques et financiers. au niveaux du bureaux marché publique au sin de l'établissement au plus tard trois (03) jour. à compter de la date de la première publication de l'attribution provisoire du présent avis. selon l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015. portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le Jeune Indépendant **du 02/07/2026 / ANEP 2623004812**















JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Série dramatique Etats-Unis - 2024 — TF1
Silo - Saison 2

21h00 Magazine culturel - France 2026 — France 2
Le grand échiquier

19h00 Coupe du monde. 16e de finale. — M6
Espagne / Autriche

21h00 Série policière - France 2025 — CANAL+
Zodiaque

21h25 Divertissement — W9
France
Y'a que la vérité qui compte

20h55 Drame — CINE+ FRISSON
France - 2024
Jouer avec le feu

21h05 Dessin animé — 6ter
Canada - Belgique - Etats-Unis 1991
Les aventures de Tintin

21h00 Cinéma - Etats-Unis 2017 — CINE+ PREMIER
Atomic Blonde

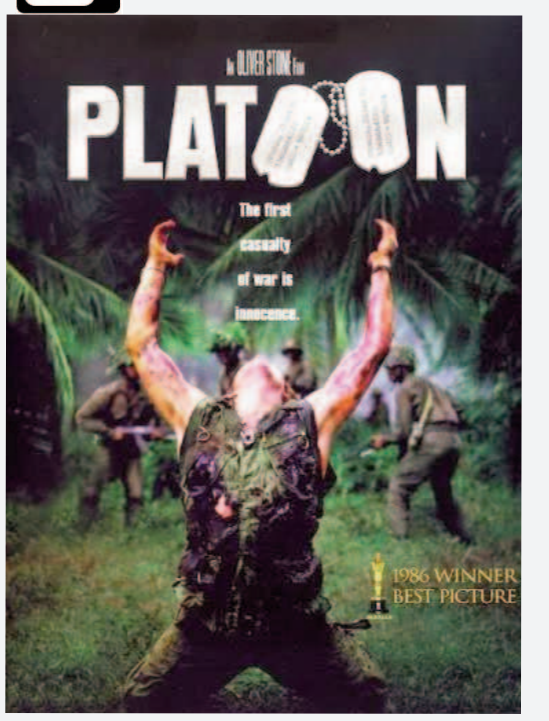
21h00 Sport — CANAL+ SPORT
Voile : Grand Prix du Canada

21h00 Thriller - Etats-Unis 2024 — CINE CINEMA
De fil et de sang

20h50 Comédie — CANAL+ family
France - 2001
Absolument fabuleux

21h25 Comédie policière — TMC
France - Italie 1964
Fantômas

21h00 la chaine ACTION



Film de guerre (Etats-Unis - Grande-Bretagne 1986)

Platoon

Chris Taylor (Charlie Sheen), 19 ans, quitte son existence privilégiée pour s'engager volontairement dans l'armée américaine, convaincu de défendre une cause juste. Affecté à la compagnie Bravo du 25e régiment d'infanterie, près de la frontière cambodgienne, il découvre rapidement que la réalité du conflit n'a rien à voir avec les récits héroïques qu'on lui a vendu. Entre la boue, la peur et la mort omniprésente, ses certitudes vacillantes, et son baptême du feu devient une lutte quotidienne pour survivre, physiquement et moralement.

22h47

Thriller (Colombie - Etats-Unis 2023)

Quicksand

Josh et Sofia, un couple de chirurgiens américains au bord du divorce, se rendent en Colombie pour assister à une conférence organisée par leur ami Marcos. Ils profitent de leur séjour pour faire une randonnée dans la forêt tropicale, mais se retrouvent prisonniers de sables mouvants en pleine tempête. Sans personne pour les aider, à la merci des créatures qui peuplent la jungle, ils vont devoir mettre leurs différends de côté s'ils veulent survivre à cette épreuve...

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:11	12:33	16:25	19:52	21:40
CONSTANTINE	03:18	12:38	16:28	19:55	21:41
ALGER	03:35	12:52	16:42	20:09	21:54
OUARGLA	03:47	12:43	16:23	19:49	21:25
CHLEF	03:41	12:59	16:49	20:16	22:01
MOSTAGANEM	03:47	13:04	16:53	20:20	22:05
ORAN	03:52	13:07	16:56	20:22	22:07

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 8529 – JEUDI 2 JUILLET 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Meteo

	Maximales	Minimales
Alger	29°	23°
Oran	30°	22°
Constantine	29°	19°
Ouargla	41°	28°

MUSÉUM NATIONAL ET ENTREPRENEURIAT

Le gouvernement accélère sur deux chantiers d'avenir

Le gouvernement a donné un coup d'accélérateur à deux chantiers majeurs : la création d'un Muséum national d'histoire naturelle d'Algérie et la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur de la formation professionnelle. Deux projets qui traduisent une même ambition : valoriser le patrimoine naturel du pays tout en misant sur l'initiative et l'innovation pour préparer l'économie de demain. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué des services du Premier ministre.



Réuni hier sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, le gouvernement a examiné plusieurs dossiers à forte portée stratégique, touchant à la fois à la préservation du patrimoine national et au développement du capital humain. Deux axes ont particulièrement retenu l'attention : la création d'un Muséum national d'histoire naturelle et le renforcement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes en formation professionnelle.

Le projet de Muséum national d'histoire naturelle d'Algérie vise à doter le pays d'une infrastructure moderne dédiée à la connaissance, à la conservation et à la valorisation de la richesse naturelle nationale. Cette future institution aura pour mission de collecter, préserver et documenter les ressources naturelles du pays, tout en mettant ces collections au service de la recherche scientifique et de leur transmission aux générations futures. Ce muséum s'inscrit dans une démarche globale de protection de la biodiversité et d'accompagnement des politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable.

Le projet ambitionne également de renforcer l'attractivité scientifique, culturelle et touristique de l'Algérie, en offrant un espace ouvert aux chercheurs, étudiants, scolaires et au grand public.

Il devra aussi permettre au pays de mieux s'intégrer aux réseaux internationaux spécialisés dans l'étude et la valorisation du patrimoine naturel.

Dans un autre registre, le gouvernement s'est penché sur la promotion de l'entrepreneuriat au sein de la formation professionnelle. Une démarche qui s'inscrit dans la continuité des orientations du président de la République et qui vise à installer durablement une culture de l'initiative chez les apprenants. L'objectif est de faire évoluer la formation professionnelle, non plus uniquement comme un parcours d'insertion, mais comme un véritable tremplin vers la création d'activités économiques.

Cette nouvelle approche prévoit l'introduction progressive de la culture entrepreneuriale dès le début du cursus, afin de permettre aux stagiaires de développer à la fois leurs compétences techniques et leur capacité à concevoir et gérer des projets. Les pouvoirs publics entendent ainsi encourager l'émergence d'une nouvelle génération de porteurs de projets, capables de créer des entreprises viables et créatrices de valeur, contribuant à la diversification de l'économie nationale. En plus de l'emploi salarié, il s'agit de faire de la formation professionnelle un véritable espace d'initiative et d'innovation.

Aymen D.

AADL 2

La facture des bénéficiaires s'allège

LES BÉNÉFICIAIRES du programme AADL 2 ayant déposé leur dossier en 2013 vont profiter d'un soutien financier renforcé de l'État, à travers un nouvel arrêté interministériel publié dans le dernier Journal officiel (n°47). Ce texte introduit une série de mesures visant à réduire le coût global des logements en location-vente et à alléger la charge financière des souscripteurs.

Daté du 26 mai 2026, l'arrêté révise les modalités de calcul du coût de construction ainsi que le prix des logements concernés. Cette actualisation intervient dans un contexte de hausse des coûts des matériaux et de réalisation des programmes immobiliers, avec pour objectif principal de préserver le pouvoir d'achat des bénéficiaires.

Parmi les mesures phares figure la prise en charge intégrale, par l'État, des travaux de voirie et des réseaux divers (VRD) relevant de la troisième catégorie. Cette participation passe ainsi de 72 % à 100 %, ce qui permet de réduire sensiblement les charges habituellement supportées par les acquéreurs.

Autre disposition importante : l'aide publique accordée au coût de construction est doublée, passant de 5 000 à 10 000 dinars par mètre carré. Cette augmentation est encadrée par une convention entre le ministère des Finances et celui de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, afin d'assurer son application effective dans les programmes concernés.

Grâce à ces nouvelles dispositions, les bénéficiaires ne devront désormais s'acquitter que de 25 % du prix restant du logement, après déduction de l'ensemble des aides publiques accordées par l'État. Le paiement du reliquat pourra être échelonné sur une période pouvant aller jusqu'à 25 ans, offrant ainsi des conditions de remboursement plus souples et mieux adaptées aux capacités financières des ménages concernés.

Par ailleurs, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarik Belaribi, avait déjà ordonné en avril la mise en service d'une application numérique interactive reliant les notaires aux souscripteurs, dans le cadre de la remise progressive des contrats, engagée depuis le mois de mars. Cette digitalisation vise à fluidifier les procédures administratives et à améliorer la relation entre les différents intervenants du programme. Le ministre avait également rappelé l'application de la réduction légale de 10 % sur le montant restant du prix du logement, conformément aux dispositions en vigueur, renforçant ainsi les mesures d'allègement au profit des bénéficiaires.

A. D.

ORIENTATION DES ÉLÈVES

Calendrier fixé pour les décisions et les réclamations

LE MINISTÈRE de l'Éducation nationale informe les parents d'élèves concernés par les opérations d'orientation scolaire, ainsi que les élèves impliqués dans des demandes de réorientation, que les conseils de classement et d'orientation procéderont à l'étude des différentes situations durant la période comprise entre le 28 juin et le 9 juillet 2026.

Les décisions relatives à l'orientation des élèves seront communiquées aux parents à travers les bulletins scolaires, ainsi que par la publication des décisions des conseils au niveau des établissements scolaires. Elles seront également accessibles via l'espace numérique des parents d'élèves, et ce durant la même période.

Dans ce cadre, le ministère précise que les recours contre les décisions d'orientation pourront être déposés exclusivement en ligne, via l'espace des parents, entre le 10 juillet et le 8 septembre 2026. Ces demandes seront examinées et traitées par les instances compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

Le ministère de l'Éducation nationale conclut en adressant ses vœux de réussite à l'ensemble des élèves dans le choix de leurs parcours scolaires, rappelant l'importance de cette étape déterminante dans leur trajectoire éducative et professionnelle.

M. B.

GENDARMERIE NATIONALE – ASAL

Renouvellement du partenariat géospatial

LE COMMANDEMENT de la Gendarmerie nationale et l'Agence spatiale algérienne (ASAL) ont renouvelé, hier au siège de la Gendarmerie nationale, leur accord de coopération dans le domaine de l'exploitation des données géospatiales et des systèmes d'information géographique (SIG).

Cet accord vise à renforcer l'utilisation des technologies spatiales au service des missions de sécurité et de l'aide à la décision.

Il permettra de poursuivre le développement et l'exploitation des données d'observation de la Terre afin d'améliorer les capacités d'analyse, de cartographie et d'intervention sur le terrain.

En outre, les deux institutions entendent consolider leur collaboration et optimiser l'apport des outils géospatiaux dans la gestion opérationnelle et la protection du territoire.

S. N.